

				9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	CONSO 1

COMPTES CONSOLIDÉS EN EUROS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM ^{(1) (2)} : INTEGRALE

Forme juridique: Société Anonyme

Adresse: Place Saint-Jacques N°: 11 Bte: 101

Code postal: 4000 Commune: Liège.....

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de:

Adresse Internet ⁽³⁾: <http://www.integrale.be>

Numéro d'entreprise

BE-0221.518.504

COMPTES CONSOLIDÉS communiqués à l'assemblée générale du

2019/05/29

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

2018/01/01

au

2018/12/31

Exercice précédent du

2017/01/01

au

2017/12/31

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas** ⁽¹⁾ identiques à ceux publiés antérieurement.

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GÉRANTS de l'entreprise consolidante et des COMMISSAIRES ayant contrôlé les comptes consolidés

Diego AQUILINA,CEO,rue du Château 3-4432 ANS,Administrateur exécutif

Patrice BEAUPAIN,CFO,rue de Villers 5-4342 AWANS,Administrateur exécutif (démission le 31/01/2019)

Philippe BERVOETS, Algemeen secretariaat (nomination le 20/03/2018)

Marc BOLLAND, Administrateur de sociétés, rue de Gobcé 70-4670 BLEGNY,Administrateur (démission le 28/02/2019)

François-Xavier de DONNEA, Ministre d'Etat, avenue Louise 557-1050 BRUXELLES, Président

Etienne DE LOOSE, Pensionné, Bundelweestraat 24-9308 GIJZEGEM, Administrateur

Michel DE WOLF, Professeur, avenue de l'Arbalète 60-1170 BRUXELLES, Administrateur indépendant

Julien DESSART, CFO, Op het Hofken 27-3700 TONGEREN, Administrateur exécutif (cooptation le 20/02/2019)

Thomas DI PANFILO, Employé, rue du Bec 5-4340 AWANS, (fin de mandat Vice-Président le 12/07/2018), Administrateur

Pol HEYSE, CFO, avenue de la Renardière 34-1380 LASNE, Administrateur

Francis LEFEVRE,Vice-President Internal Assurance,rue du Vieux Fermier 36-5100 ANDOY,Vice-Président

Emmanuel LEJEUNE, Directeur, avenue de l'Ermitage 9-5000 NAMUR, Administrateur

Pierre MEYERS,Administrateur de sociétés,Domaine du Monty-Asse 438-4654 CHARNEUX,Administrateur

Sylvianne PROVOOST,Treasury Manager, rue Jean Stassart 1B-4367 FIZE-LE-MARSAL, Administrateur

Marcel SAVOYE, Administrateur d'IPSS, rue du Bois 65-7140 MORLANWELZ, Administrateur indépendant

Jacques TISON, Administrateur de sociétés, rue du Village 77D-6230 PONT-A-CELLES, Administrateur

Hervé VALKENEERS, Manager Direction financière, place Hector Denis 60/01-4430 ANS,Administrateur

Frédéric VANDESCHOOOR,Directeur,rue Washington 86-1050 BRUXELLES,Administrateur

Valérie Wattelet, CRO, rue Fort Joniaux 18-7050 MASNUY-SAINT-JEAN,Administrateur exécutif

(1) Biffer la mention inutile.

(2) En cas de consortium, remplir la section CONSO 4.4.

(3) Mention facultative.

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

CAS OÙ LES COMPTES CONSOLIDÉS D'UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ÉTRANGER SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

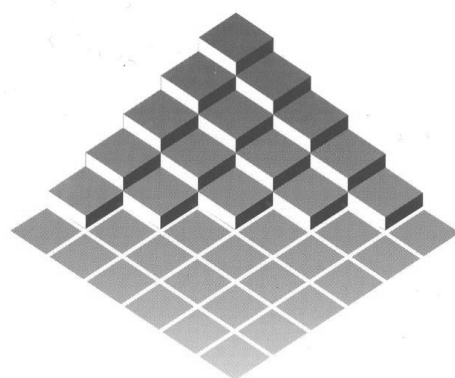
Dénomination de la filiale belge déposante (*article 113, § 2, 4^oa du Code des sociétés*)

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: 79 Numéro des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: Néant.....


Julien Dessart
Directeur Financier

Integrale s.a.
États financiers IFRS consolidés
au 31 décembre 2018



integrale

Table des matières

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2018.....	3
État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2018 (suite).....	4
Compte de résultats consolidés au 31 décembre 2018	5
État consolidé du résultat global au 31 décembre 2018	6
État de variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018	7
État consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2018	8
Notes aux états financiers consolidés	9
1. Information générale	9
2. Résumé des principes comptables significatifs	9
3. Jugements et estimations comptables principaux	24
4. Gestion du capital	26
5. Gestion des risques financiers et d'assurance	27
6. Autres immobilisations incorporelles	38
7. Investissements dans des entreprises associées	38
8. Immeubles de placement.....	39
9. Placements financiers hors dérivés	40
10. Instruments financiers dérivés	43
11. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles.....	45
12. Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance et autres créances.....	46
13. Autres actifs	47
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	47
15. Rapprochement des passifs issus des activités de financement	47
16. Capital social et primes d'émission.....	47
17. Résultats reportés et autres réserves, résultat net de la période	48
18. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.....	48
19. Dettes de financement	49
20. Autres dettes	50
21. Actifs et passifs d'impôts différés.....	51
22. Avantages au personnel	52
23. Provisions pour risques et charges	55
24. Résultat des activités d'assurance	56
25. Résultat financier net	57
26. Dépenses par nature	59
27. Charges de personnel.....	59
28. Impôts sur le résultat.....	59
29. Engagements.....	60
30. Transactions avec les parties liées.....	60
31. Événements postérieurs à la clôture	60
32. Liste des sociétés consolidées	60
33. Honoraires des auditeurs.....	62
Rapport de gestion	63

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2018

(En euros)	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Goodwill		53.059	128.125
Autres immobilisations incorporelles	6	1.034.201	864.215
Immobilisations incorporelles		1.087.260	992.340
Investissements dans des entreprises associées	7	52.330.485	31.756.761
Immeubles de placements	8	952.390.260	996.100.359
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	9	37.257.067	46.036.127
Actifs financiers disponibles à la vente	9	2.677.685.832	2.467.446.979
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	9	34.719.395	187.697.457
Prêts et autres placements financiers	9	551.774.700	109.974.880
Instruments financiers dérivés	10	4.745.941	4.425.021
Placements financiers		3.306.182.935	2.815.580.463
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	11	30.063.530	21.664.347
Actifs d'impôts différés	21	101.972.788	69.928.079
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	12	23.430.127	26.370.839
Créances de leasing et autres créances	12	164.656.703	124.432.373
Autres actifs	13	37.285.346	34.545.849
Autres actifs		357.408.495	276.941.487
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	203.677.941	124.135.038
TOTAL ACTIF		4.873.077.375	4.245.506.447

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2018 (suite)

(En euros)	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital social et primes d'émission	16	314.708.078	134.062.000
Réserves et report à nouveau	17	560.135.969	605.252.588
Résultat net de la période	17	46.476.853	26.530.635
Capitaux propres part du groupe		921.320.901	765.845.223
Participations ne donnant pas le contrôle		52.624.422	64.331.917
TOTAL CAPITAUX PROPRES		973.945.322	830.177.139
Passifs liés à des contrats d'assurance	18	2.939.088.968	2.823.789.811
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	18	28.494.313	19.954.605
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	18	5.509.962	3.261.727
Passifs liés aux avantages au personnel	22	20.563.883	18.544.292
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement		2.993.657.125	2.865.550.435
Fonds de garantie		60.000.000	60.000.000
Prêts subordonnés		123.229.946	145.242.316
Autres dettes de financement		571.281.901	197.173.115
Dettes de financement	19	754.511.847	402.415.431
Provisions pour risques et charges	23	302.932	254.957
Instruments financiers dérivés	10	1.789.454	969.819
Passifs d'impôts différés	21	72.729.778	74.043.074
Dettes d'impôt exigible	20	2.425.273	3.414.428
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	20	3.233.885	2.762.153
Autres dettes	20	70.481.758	65.919.010
Autres passifs		150.660.148	147.108.485
TOTAL DETTES		3.899.132.053	3.415.329.307
TOTAL PASSIF		4.873.077.375	4.245.506.447

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidés au 31 décembre 2018

(En euros)	Note	2018	2017
Primes émises brutes	24.1	186.987.786	179.013.334
Primes cédées aux réassureurs	24.1-24.3	-1.556.259	-1.424.177
Primes acquises		185.431.527	177.589.157
Autres produits des activités d'assurance		6.507.132	6.283.585
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	24.1	191.938.659	183.872.742
Chiffre d'affaires autres activités		55.850.975	51.449.401
Produits des placements		96.764.299	96.234.373
Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements		7.534.103	22.676.192
Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le biais du compte de résultats (nette)		2.567.921	2.422.691
Produits sur instruments financiers dérivés		6.543.906	6.219.181
Produits financiers nets (hors charges financières et de financement)	25	113.410.229	127.552.438
PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES		361.199.864	362.874.580
Charges des prestations des contrats d'assurance	18.2	-270.758.991	-262.401.506
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	24.2-24.3	1.618.063	1.267.427
Autres charges des activités d'assurance		-13.775.394	-12.366.701
Charges techniques des activités d'assurance	24.2	-282.916.322	-273.500.780
Frais d'administration et autres charges d'exploitation		-16.098.569	-9.221.101
Autres charges d'exploitation		-1.024.496	-1.437.331
Charges d'exploitation		-17.123.064	-10.658.433
Amortissements		-2.297.777	-1.059.938
Dépréciation des valeurs de portefeuille		-5.505.701	-8.937
Charges liées aux dettes de financement		-21.065.214	-18.774.143
Charges de gestion des placements		-12.279.539	-11.285.048
Charges sur instruments financiers dérivés		-5.305.227	-8.553.720
Charges financières et de financement	25	-46.453.458	-39.681.787
CHARGES DES ACTIVITES COURANTES		-346.492.844	-323.840.999
RESULTAT AVANT IMPOT		14.707.019	39.033.581
Impôts sur le résultat et impôts différés	28	34.176.227	-5.790.970
RESULTAT NET CONSOLIDE		48.883.247	33.242.611
Part du groupe		46.476.853	26.530.635
Part des participations ne donnant pas le contrôle		2.406.393	6.711.976

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global au 31 décembre 2018

(En euros)	Note	2018	2017
RESULTAT NET CONSOLIDE		48.883.247	33.242.611
Autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat:			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-73.550.182	-14.271.800
Recyclage vers le compte de résultats lors de ventes d'actifs financiers disponibles à la vente		-3.402.075	-52.105.375
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	22.2	-529.570	85.905
Autres éléments du résultat global relatifs aux entreprises mises en équivalence		-1.458.688	-402.388
Impôts relatifs aux gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat	21.2	-2.227.391	-790.936
Autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat, net d'impôt:		-81.167.906	-67.484.593
PRODUITS ET CHARGES RECONNUS EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		-81.167.906	-67.484.593
RESULTAT NET GLOBAL CONSOLIDE		-32.284.660	-34.241.982
Part du groupe		-34.560.155	-40.953.959
Part des participations ne donnant pas le contrôle		2.275.495	6.711.976

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État de variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018

(En euros)	2018						
	Capital social	Résultat reporté des exercices antérieurs	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres part ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier	134.062.000	476.395.316	-4.520.390	159.908.296	765.845.223	64.331.917	830.177.139
Résultat net consolidé		46.476.853			46.476.853	2.406.393	48.883.247
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global			-78.270.604	-2.766.404	-81.037.008	-130.898	-81.167.906
Résultat global net consolidé	0	46.476.853	-78.270.604	-2.766.404	-34.560.155	2.275.495	-32.284.660
Mouvements de capital	180.646.078				180.646.078		180.646.078
Variation du périmètre de consolidation				4.626.027	4.626.027	-13.960.687	-9.334.660
Autres mouvements				4.763.728	4.763.728	-22.304	4.741.425
Capitaux propres au 31 décembre	314.708.078	522.872.170	-82.790.995	161.905.621	921.320.901	52.624.422	973.945.322

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

(En euros)	2017						
	Capital social	Résultat reporté des exercices antérieurs	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres part ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier	134.062.000	449.864.682	29.324.209	158.485.209	771.736.100	56.473.502	828.209.602
Résultat net consolidé		26.530.635			26.530.635	6.711.976	33.242.611
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global			-33.844.599	341.173	-33.503.426	57.951	-33.445.475
Résultat global net consolidé	0	26.530.635	-33.844.599	341.173	-6.972.791	6.769.927	-202.864
Variation du périmètre de consolidation						1.107.059	1.107.059
Autres mouvements				1.081.914	1.081.914	-18.571	1.063.343
Capitaux propres au 31 décembre	134.062.000	476.395.316	-4.520.390	159.908.296	765.845.223	64.331.917	830.177.139

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2018

(En euros)		2018	2017
Résultat net des activités courantes avant impôt		14.707.019	39.033.581
Amortissements et dépréciations d'actifs corporels et incorporels	6, 11	3.246.864	1.176.311
Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le biais du compte de résultats (nette)	9.2	1.420.313	-4.257.070
Variation des passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement	18.2	91.174.738	78.527.868
Variation des provisions pour risques et charges, et autres passifs	18.1, 23	4.315.801	2.069.031
Autres corrections	9.2, 21.1	52.678.942	23.542.321
Différence résiduelle		658.696	280.856
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement		168.202.374	140.372.898
Variation des créances et dettes d'exploitation		-34.988.635	-32.169.667
Impôts		-989.155	-463.962
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		132.224.584	107.739.270
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements financiers	9.2	976.076.738	1.219.950.792
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements financiers	9.2	-1.194.465.674	-1.285.809.892
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8, 11	-57.210.743	-120.799.403
Flux de trésorerie liés aux cessions d'immeubles de placement, d'immobilisations corporelles et incorporelles	8, 11	101.698.625	1.996.471
Flux de trésorerie liés aux acquisitions dans des entreprises associées	7	-16.691.436	-9.626.259
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-190.592.489	-194.288.291
Flux de trésorerie liés aux opérations avec les actionnaires		163.946.078	0
Flux de trésorerie liés au financement du groupe		-26.035.269	55.495.295
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		137.910.809	55.495.295
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE NETS		79.542.903	-31.053.726
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		124.135.038	155.188.764
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		132.224.584	107.739.270
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		-190.592.489	-194.288.291
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		137.910.809	55.495.295
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		203.677.941	124.135.038
dont :			
Comptes courants		203.530.970	118.856.541
Comptes à terme		146.970	5.278.496
Information additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels:			
Intérêts payés		-21.065.214	-18.774.143
Intérêts perçus sur prêts et dépôts		21.955.634	9.374.299

Les notes 1 à 33 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

1. Information générale

Integrale s.a. dont le siège est établi en Belgique, place Saint-Jacques 11/101 à Liège, est spécialisée dans les pensions complémentaires. Son activité principale consiste à offrir et à gérer des assurances de groupe.

Parallèlement à cette activité, Integrale s.a. offre toutes les assurances pension possibles :

- Régimes de pension sectoriels,
- Structures d'accueil et transferts de réserves,
- Conventions de prépensions,
- Produits de remplacement,
- Assurances de groupe spécifiques pour indépendants,
- Produits d'assurance vie pour le particulier,
- Toutes autres formes d'assurances pension.

Integrale s.a. opère en Belgique. La liste des entités incluses dans le périmètre de consolidation des états financiers d'Integrale s.a. figure dans la note 32.

Nethys s.a. est actionnaire majoritaire d'Integrale s.a.. La société mère ultime est Enodia s.c.r.l.

2. Résumé des principes comptables significatifs

Les principales méthodes comptables IFRS du Groupe appliquées en vue de l'établissement des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les états financiers sont présentés en euros. Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 9 mai 2019.

2.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 ont été établis en respectant l'ensemble des dispositions du référentiel 'IFRS' ('International Financial Reporting Standards') telles qu'adoptées par l'Union Européenne et qui ont été publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board ('IASB') et les interprétations publiées par le Comité d'Interprétation des IFRS ('IFRS Interpretations Committee'). Ces dispositions correspondent aux normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2018.

Ces états financiers sont préparés partant de l'hypothèse de la continuité d'exploitation du Groupe dans un avenir prévisible.

L'établissement des états financiers en conformité avec IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables déterminantes. Cela exige également que la Direction et le Conseil d'administration portent un jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de discernement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés, sont repris dans la note « 3. Jugements et estimations comptables principaux ».

Statut d'adoption des nouvelles normes en date du 31 décembre 2018

Les **nouvelles normes et amendements** aux normes suivantes sont **d'application obligatoire** pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2018 et **ont été adoptés par l'Union européenne**:

✓ **IFRS 9**, 'Instruments financiers' (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018). Cette norme, qui couvre les instruments financiers tant à l'actif qu'au passif, décrit les critères de classification, évaluation et décomptabilisation de ces instruments, en plus des méthodes d'évaluation acceptées.

Les modifications apportées à l'IFRS 4 offrent deux options pour limiter les effets des différentes dates d'entrée en vigueur:

- L'approche de superposition: une option permettant aux entités de reclasser, du compte de résultats au "other comprehensive income" certaines dépenses ou revenus provenant des actifs financiers désignés.
- L'exemption temporaire d'application de la norme IFRS9 pour les entités dont les activités sont principalement liées à l'émission de contrats dans le cadre de la norme IFRS 4 Contrats d'assurance.

Intégrale répond aux différentes conditions pour appliquer cette exemption et par conséquent postposer l'application d'IFRS 9.

La Direction a décidé de différer l'application de la norme IFRS 9 jusqu'en 2022. Le Groupe est en cours de d'implémentation d'un projet lié aux normes IFRS 9 et IFRS 17. Les activités du Groupe et de ses filiales sont conformes aux critères du paragraphe 20B de la norme IFRS 4 amendée puisqu'elles sont liées d'une manière prédominante à l'assurance. Dans ce cadre, la Direction note que le Groupe n'a jamais adopté une version précédente de la norme IFRS 9 et que, conformément au paragraphe 20D de la norme IFRS 4 amendée, la totalité des passifs liés à l'activité d'assurance au 31 décembre 2015, représente plus de 90% du total du passif permettant de différer l'application de la norme IFRS 9 jusqu'en 2022. Conformément au paragraphe 20G de la norme IFRS 4 amendée, la Direction confirme qu'il n'y a pas eu de changement significatif des activités du Groupe depuis 2015 qui nécessiterait une réévaluation des critères.

Présentation requise selon IFRS 4 amendée

Intégrale ayant décidé d'appliquer l'exemption temporaire de la norme IFRS 9, les informations suivantes sur la publication de la juste valeur et l'exposition au risque crédit sont publiées pour faciliter la comparaison entre les Etats financiers consolidés 2018 d'Intégrale et ceux des sociétés appliquant la norme IFRS 9.

IFRS 4 Contrat d'assurances amendée requiert de présenter la juste valeur à la clôture de l'exercice ainsi que les changements de valeur durant la période, respectivement pour les différents groupes d'actifs financiers qui répondent au test "SPPI" (solely payment of principal and interest) et ceux qui ne répondent pas à celui-ci.

La juste valeur ainsi que les changements de valeur des deux groupes d'instruments financiers sont présentés de la manière suivante:

Classes d'actifs Au 31 décembre 2018	Instruments financiers SPPI				Instruments financiers non SPPI			
	HTM	FVOCI	FVPL	Total	HTM	FVOCI	FVPL	Total
Obligations								
Balance d'ouverture au 1er janvier	51.295.814	1.661.296.509		1.712.592.323		365.671.931	174.691.283	540.363.214
Acquisitions	1.612.904	533.650.201		535.263.105		104.645.049	2.000.000	106.645.049
Cessions	-10.368.112	-528.523.267		-538.891.379		-21.986.643	-157.860.067	-179.846.710
Changement de juste valeur	-820.270	-33.028.323		-33.848.593		-33.008.863	-794.938	-33.803.800
Balance de clôture au 31 décembre	41.720.336	1.633.395.120		1.675.115.456		415.321.474	18.036.278	433.357.752
Action/Fonds communs de placement								
Balance d'ouverture au 1er janvier				-		440.478.539	13.006.174	453.484.712
Acquisitions				-		382.019.361	4.302.318	386.321.679
Cessions				-		-183.204.428	-	-183.204.428
Changement de juste valeur				-		-10.324.234	-625.375	-10.949.609
Balance de clôture au 31 décembre				-		628.969.238	16.683.117	645.652.354
Prêts								
Balance d'ouverture au 1er janvier				131.390.300				-
Acquisitions				597.060.597				-
Cessions				-74.134.222				-
Changement de juste valeur				-7.177.911				-
Balance de clôture au 31 décembre				647.138.763				-

Exposition au risque credit pour les actifs qui répondent au test SPPI

Credit risk exposure (EUR)	Credit quality step 0	Credit quality step 1	Credit quality step 2	Credit quality step 3	Credit quality step 4	No rating available	Total
AFS	1.284.449	558.926.891	73.931.266	749.632.920	982.907	269.135.022	1.653.893.454
HTM	-	-	-	-	-	37.276.959	37.276.959
Prêts	-	-	-	-	-	109.974.880	109.974.880
Total	1.284.449	558.926.891	73.931.266	749.632.920	982.907	416.386.861	1.801.145.293

Les montants présentés ci-dessus sont les valeurs comptables en application de l'IAS39.

La juste valeur et la valeur comptable au 31/12/2018 du groupe "Credit quality step 4" peuvent être présentées comme suit:

Credit quality step 4	Valeur comptable au 31/12/2018	Valeur marché au 31/12/2018
AFS	982.907	803.010

- ✓ **IFRS 15**, 'Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients' (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018). L'IASB et le FASB ont publié une norme "convergée" sur la comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients. La norme améliorera l'information financière sur le chiffre d'affaires et sa comparabilité dans les états financiers au niveau mondial. Les entreprises utilisant les normes IFRS seront obligées d'appliquer cette nouvelle norme pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.
- ✓ **Amendements à la norme IFRS 15** 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients' – Clarifications (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018). Les amendements clarifient la question de savoir comment identifier une obligation de prestation dans un contrat, comment comptabiliser des licences de propriété intellectuelle et la question de la distinction entre une entité agissant pour son propre compte et celle qui agit comme mandataire. Les amendements incluent également davantage d'exemples illustratifs.
- ✓ **Amendements à la norme IFRS 4**, Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018). Ces amendements proposent deux approches pour les entités qui émettent des contrats d'assurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 4 : approche par superposition ou approche du report. La norme adaptée permettra :
 - à toutes les entités qui émettent des contrats d'assurance, de comptabiliser dans les autres éléments du résultat global (OCI), plutôt qu'en résultat net, la volatilité qui pourrait survenir lorsque IFRS 9 sera appliquée avant la publication de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance ; et
 - aux sociétés dont l'activité prépondérante est l'assurance de différer l'application d'IFRS 9 jusqu'au 1er janvier 2022. Ces sociétés continueraient à appliquer IAS 39. Les entités qui reportent l'application d'IFRS 9 en utilisant cette exemption temporaire doivent continuer d'appliquer IAS 39.
- ✓ **IFRIC 22**, 'Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée' (date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2018). Cette interprétation porte sur les transactions en monnaies étrangères qui comprennent un paiement ou encaissement d'une contrepartie payée d'avance en monnaie étrangère. IFRIC 22 clarifie le traitement comptable en cas de paiements ou encaissements anticipés uniques ou multiples, avec l'objectif de réduire la diversité des pratiques comptables en la matière.
- ✓ **Améliorations annuelles 2014-2016** : apportant des modifications à trois normes, et applicables pour les modifications d'IFRS 1 et IAS 28 aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2018 et pour les modifications d'IFRS 12 à compter du 1er janvier 2017. Les amendements qui sont d'application depuis le 1er janvier 2017 concernent IFRS 12 'Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités' où le champ d'application de la norme est clarifié (ces modifications doivent être appliquées rétroactivement pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017).
- ✓ **Amendements à la norme IFRS 2**, 'Paiement fondé sur des actions' (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018). Les amendements clarifient les règles de comptabilisation des effets des conditions d'acquisition des droits sur une transaction dont le paiement est fondé sur des actions qui est réglée en trésorerie, ainsi que la comptabilisation d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction

réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. Ces amendements introduisent une exception à la norme IFRS 2 selon laquelle une transaction doit être considérée comme étant réglée en intégralité par des instruments de capitaux propres, si l'employeur est obligé de procéder à une retenue fiscale liée à un paiement fondé sur des actions par une sortie de trésorerie ou d'actifs, au profit de l'administration fiscale.

- ✓ **Amendements à la norme IAS 40**, 'Immeubles de placement' (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018). Ces amendements précisent que le transfert d'un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie des « immeubles de placement » ne peut se faire que si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation. Afin de déterminer ce changement d'utilisation, il faut évaluer si le bien immobilier devient, ou cesse d'être, un immeuble de placement au sens de la définition de ce terme. Il doit y avoir des indications attestant de ce changement.

Les **nouvelles normes et amendements** aux normes suivantes ont été publiés mais **ne sont pas encore obligatoires** pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2018 et **ont été adoptés par l'Union européenne**:

- ✓ **IFRS 16**, 'Contrats de location' (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2019). Cette norme remplace la guidance actuellement fournie par l'IAS 17 et introduit des changements conséquents lors de la comptabilisation par les preneurs de contrat de location. Sous la norme IAS 17, les preneurs devaient opérer une distinction entre les contrats de location-financement (comptabilisés au bilan) et les contrats de location simples (comptabilisés hors bilan). IFRS 16 impose désormais au preneur de reconnaître un passif de location, qui est le reflet des paiements locatifs futurs, et du "droit d'utiliser l'actif" pour la quasi-totalité des contrats de location. Pour les bailleurs, la comptabilisation reste globalement inchangée. Toutefois, étant donné que l'IASB a mis à jour sa définition du contrat de location-financement (de même que la guidance sur la combinaison et séparation de contrats), les bailleurs seront également impactés par la nouvelle norme. Sous IFRS 16, un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé durant une certaine période en échange d'une contrepartie.
- ✓ **Amendements à la norme IFRS 9**, « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » (date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2019). Ces amendements permettent aux entités de comptabiliser certains instruments contenant une clause de paiement anticipé, lorsque l'exercice de cette clause entraîne une compensation négative, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si une condition spécifique est respectée, au lieu de les mesurer à la juste valeur par le biais du compte de résultat car ils ne satisfaisaient pas à la règle dite « SPPI ». Cet amendement apporte également une précision sur la façon de comptabiliser la modification d'un passif financier.
- ✓ **IFRIC 23**, 'Incertitude relative aux traitements fiscaux' (date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2019). Cette interprétation clarifie le traitement comptable lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Cette interprétation devra être appliquée lors de la détermination du bénéfice imposable (perte fiscale), des bases d'imposition, des déficits reportables, des crédits d'impôt non utilisés et des taux d'imposition, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat en vertu d'IAS 12.

Les **nouvelles normes et amendements** aux normes suivantes ont été publiés mais **ne sont pas encore obligatoires** pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2018 et **ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne**:

- ✓ **IFRS 17**, 'Contrats d'assurance' (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2022). Cette norme remplace IFRS 4, qui donne lieu à une multitude d'approches comptables différentes en matière de contrats d'assurance. IFRS 17 changera fondamentalement la comptabilisation pour toutes les entités qui émettent des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.

IFRS 17 accorde une option de comptabiliser les variations des taux d'actualisation soit dans le compte de résultat, soit directement dans les autres éléments du résultat global. Le choix devrait refléter la comptabilisation des actifs financiers selon IFRS 9. Une approche de répartition des primes simplifiée et facultative est autorisée pour le passif pour la couverture restante pour les contrats de courte durée. Il existe également une modification du modèle de mesure général appelé "variable fee approach" pour certains contrats conclus par des assureurs-vie où les souscripteurs partagent les rendements des éléments sous-

jacents. IFRS 17 est un développement significatif de la politique comptable qui aura un impact fondamental sur la méthodologie, les processus, les systèmes et les résultats du Groupe. Actuellement, Le Groupe est occupé à mettre en place un projet d'implémentation des normes IFRS 17 et IFRS 9.

- ✓ **Amendements à la norme IAS 28**, « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des co-entreprises » (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2019). L'IASB clarifie qu'une entité doit appliquer IFRS 9, y compris ses dispositions relatives à la dépréciation, aux intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise auxquelles la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée. Ces amendements clarifient plus précisément si l'évaluation et la dépréciation de tels intérêts doivent être effectuées en utilisant IFRS 9, IAS 28 ou une combinaison des deux normes.
- ✓ **Amendements à la norme IAS 19** Avantages du personnel intitulés « Modification, réduction ou liquidation de régime » (entrée en vigueur le 1er janvier 2019). Ces amendements clarifient le fait qu'une société doit utiliser des hypothèses actuarielles mises à jour pour évaluer le coût des services actuels et l'intérêt net au titre des prestations définies en cas de modification, de réduction ou de liquidation d'un régime. Il est notamment précisé que l'entité doit comptabiliser au compte de résultat comme coût des services passés ou comme gain ou perte résultant du règlement, toute diminution d'excédent bien que ce dernier n'était pas précédemment comptabilisé à cause de l'effet du plafond de l'actif. Les amendements affecteront toute entité qui modifie les conditions ou la composition d'un régime à prestations définies, de sorte qu'il existe un coût des services passés ou un gain ou perte résultant du règlement.
- ✓ **Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS** (entrée en vigueur le 1er janvier 2020). Le cadre conceptuel révisé comprend un nouveau chapitre sur la mesure (évaluation des actifs); des orientations concernant la communication de la performance financière; des définitions et des orientations améliorées - en particulier la définition d'un passif; et des clarifications dans des domaines importants, tels que les rôles de Stewardship (la gestion de la direction), ainsi que les notions de prudence et d'incertitude d'évaluation dans l'information financière.
- ✓ **Amendements à la norme IFRS 3, « Regroupements d'entreprises »**, révisant la définition d'une entreprise (entrée en vigueur le 1er janvier 2020). La définition fournit un guide d'application permettant d'évaluer la présence d'une entrée (*input*) et d'un processus (y compris pour les entreprises en démarrage n'ayant pas généré de produits). Pour être une entreprise sans finalité (*output*), il sera maintenant nécessaire d'avoir une force de travail organisée. Les modifications apportées à la définition d'une entreprise entraîneront probablement un plus grand nombre d'acquisitions comptabilisées comme des acquisitions d'actifs dans tous les secteurs, notamment l'immobilier, les produits pharmaceutiques, ainsi que le pétrole et le gaz. L'application des modifications affecte également la comptabilisation des transactions de cession.
- ✓ **Amendements à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif »** (entrée en vigueur le 1er janvier 2020). Les modifications clarifient la définition de « significatif » et garantissent que la définition est uniforme dans toutes les normes IFRS. Les amendements précisent que la référence à la dissimulation d'informations vise des situations dans lesquelles l'effet est similaire à l'omission ou à la déclaration erronée de ces informations. Ils indiquent également qu'une entité doit évaluer la matérialité par rapport aux états financiers dans leur ensemble. Les amendements clarifient aussi le sens du terme "principaux utilisateurs des états financiers à usage général" qui sont les destinataires de ces états financiers, en les définissant comme des "investisseurs, prêteurs et autres créanciers existants et potentiels" qui doivent s'appuyer sur les états financiers pour avoir accès à l'information financière dont ils ont besoin. Les modifications ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la préparation des états financiers.
- ✓ **Améliorations annuelles des IFRS 2015-2017** : applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2019, apportant des modifications aux normes suivantes :
 - IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IFRS 11 « Partenariats », les modifications en lien avec IFRS 3 clarifient que lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise qui est une entreprise commune, elle doit réévaluer les intérêts détenus antérieurement dans cette entreprise commune. Les modifications en lien avec IFRS 11 précisent que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise commune, l'entité ne doit pas réévaluer les participations précédemment détenues dans cette entreprise.

- IAS 12 « Impôts sur le résultat », les amendements clarifient que toutes les conséquences fiscales en lien avec les paiements de dividendes (c.-à-d. la distribution des bénéfices) doivent être comptabilisées en résultat, quelle que soit la nature de l'impôt.
- IAS 23 « Coûts d'emprunt », les modifications précisent qu'une entité traite un emprunt contracté à l'origine pour obtenir un actif comme faisant partie des emprunts généraux lorsque l'actif est prêt pour son usage prévu ou sa vente prévue.

La **norme suivante** est **d'application obligatoire** depuis l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2016 (cependant elle n'est **pas encore adoptée par l'Union européenne**). La Commission Européenne a décidé de ne pas lancer la procédure d'approbation de cette norme provisoire mais d'attendre la norme définitive.

- ✓ **IFRS 14** 'Comptes de report réglementaires' (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2016). Cette norme permet aux entités qui adoptent les IFRS pour la première fois de continuer à appliquer les méthodes comptables conformes à leur référentiel antérieur en ce qui concerne la comptabilisation de la réglementation des tarifs. IFRS 14 permet aux nouveaux adoptants qui exercent des activités à tarifs réglementés, lorsqu'ils adoptent les normes IFRS, de continuer à reconnaître les montants comptabilisés en application des exigences de leur précédent référentiel comptable en matière de réglementation des tarifs, et plus précisément en ce qui concerne la reconnaissance, l'évaluation et la dépréciation des comptes de report réglementaires. Cependant, afin de permettre la comparabilité avec des entités qui appliquent déjà les IFRS et par conséquent ne reconnaissent pas de tels montants, la norme impose que l'effet des réglementations des tarifs soit présenté séparément.

2.2. Consolidation

Integrale s.a. consolide les entités de son périmètre en utilisant la méthode de consolidation qui doit s'appliquer en fonction du type de contrôle qu'elle exerce sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par Integrale s.a.

Integrale s.a. contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe à partir de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle de la filiale jusqu'à la date à laquelle elle cesse de l'avoir.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les gains et pertes sur les opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

2.3. Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition. Le coût de l'acquisition est évalué comme la juste valeur des actifs donnés et des passifs encourus ou engagés à la date de transaction. La fraction du coût d'acquisition excédant la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est enregistrée comme un goodwill.

Les frais d'acquisition sont directement portés en charges, sauf les éventuels coûts d'émission de titres d'emprunt et de capitaux propres, qui sont comptabilisés conformément à l'IAS 32 et à l'IAS 39.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Par ailleurs, lorsqu'un groupe d'actifs est acquis, il ne s'agit pas d'un regroupement d'entreprises. Dans ce cas, l'acquéreur identifie et comptabilise les actifs individuels identifiables acquis et les passifs repris. Le coût de ce groupe d'éléments est affecté aux actifs et passifs individuels identifiables sur la base de leurs justes valeurs à la date d'acquisition. Une telle transaction ou un tel événement n'engendre pas de goodwill.

Enfin, lorsqu'une transaction a lieu sous contrôle commun, Integrale s.a. applique le « predecessor accounting ». Cette comptabilisation prévoit la reconnaissance des actifs et des passifs à la valeur comptable existante. La différence entre la valeur comptable de la participation et la valeur comptable des actifs et des passifs est reconnue dans les fonds propres consolidés du groupe Integrale.

2.4. Goodwill

Le goodwill est estimé initialement au coût et représente la partie excédentaire de la juste valeur de la contrepartie transférée par rapport à la quote-part d'Integrale s.a. dans les actifs identifiables nets acquis et les passifs repris.

Une réévaluation négative (badwill) est comptabilisée directement au résultat. Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations avec les actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant du goodwill. Tout gain ou perte dégagé via ces transactions est comptabilisé dans les fonds propres.

2.5. Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est reconnue dans l'état de la situation financière quand les conditions suivantes sont remplies :

- L'actif est identifiable, c'est-à-dire qu'il est soit séparable, soit qu'il résulte de droits légaux ou contractuels ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attendus qui sont attribuables à l'actif vont revenir à Integrale s.a. ;
- Integrale s.a. peut contrôler l'actif ;
- Le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, déduction faite de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation sans pouvoir excéder 5 ans. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur annuel.

2.6. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément seront dégagés par le Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilisation différentes, elles sont comptabilisées comme étant des composants distincts au sein des immobilisations corporelles. L'amortissement de ces éléments se fait sur une base linéaire sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements. Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés linéairement sur la base de leur durée d'utilité :

Immeubles d'exploitation		
Gros œuvre	entre	30 et 40 ans
Toitures/Châssis/Vitrages	entre	15 et 20 ans
Techniques diverses	entre	15 et 20 ans
Aménagements		10 ans
Installations et aménagements		
Matériel roulant	entre	3 et 5 ans
Mobilier		10 ans
Matériel de bureau	entre	3 et 10 ans
Matériel informatique		3 ans

Les immobilisations font l'objet d'une réduction de valeur lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la « juste valeur moins les frais de vente » ou « la valeur d'utilité »).

2.7. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont valorisés en utilisant le modèle de la juste valeur conformément à la norme IAS 40. Cette juste valeur est le prix pour lequel l'immeuble pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur est déterminée sur la base d'un modèle interne. Afin de confronter les valorisations obtenues par ce modèle, des expertises sont régulièrement demandées à des experts externes. Une rotation est effectuée afin que tous les immeubles soient expertisés au moins une fois sur une période de 3 ans.

Nous renvoyons le lecteur au chapitre « 3. Jugements et estimations comptables principaux » concernant les estimations utilisées dans le cadre de la méthode de valorisation des immeubles de placement.

2.8. Contrats de location

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

Le Groupe détient des contrats de location-financement immobiliers en tant que bailleur. Une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location est enregistrée. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat.

2.9. Revenus immobiliers

Les revenus immobiliers sont enregistrés en tant que produits dans le compte de résultats.

Lors de la négociation d'un nouveau contrat de location ou lors de la prolongation d'un contrat existant, des avantages, dont le locataire bénéficie, peuvent être prévus (ex : gratuités). Integrale s.a., en tant que bailleur, enregistre les frais liés à ces avantages linéairement dans le compte de résultats, comme une diminution de ses revenus locatifs.

2.10. Actifs financiers

(a) Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

1. Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - les placements détenus à des fins de transaction (trading) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie ;
 - les actifs financiers désignés de manière optionnelle (held for trading), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif/passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés.
2. Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.
3. La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
4. Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres, via les autres éléments du résultat global) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

(b) Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de détenir l'actif jusqu'à son échéance ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur ;

- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé. Si, dans les deux ans qui précèdent, Intégrale s.a. a reclassé ou vendu une partie importante de son portefeuille d'investissements initialement détenus jusqu'à échéance, elle ne peut plus classer d'investissements en instruments détenus jusqu'à échéance. En outre, dans le cas de vente ou de reclassement d'une partie significative de ces investissements, l'ensemble de la catégorie d'instruments financiers détenus jusqu'à échéance doit faire l'objet d'un reclassement.

(c) Comptabilisation initiale

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultats, des éventuels coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

(d) Règles d'évaluation

La juste valeur des actifs financiers est défini comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultats.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ainsi que les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif). Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres via les autres éléments du résultat global.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur via le compte de résultats.

(e) Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêt des comptes, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré. Des difficultés financières de l'émetteur ou le non-paiement de coupons pendant 2 années consécutives seront considérés comme des indicateurs objectifs de dépréciation.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par le compte de résultats en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Il existe une indication objective de dépréciation dans les cas d'une baisse jugée significative (25 %) ou prolongée (quatre trimestres consécutifs) de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en-dessous de son coût.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise via le compte de résultats.

(f) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le Groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode « First In First Out ».

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultats à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

2.11. Perte de valeur sur actifs non financiers

Les actifs ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas soumis à amortissement et font l'objet de tests de dépréciation annuels. Les actifs sujets à amortissement sont évalués pour en estimer la dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable est irrécouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable. Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans le but de calculer une perte de valeur, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il y a des flux de trésorerie pouvant être identifiés séparément (unité génératrice de trésorerie définie comme étant chaque filiale du Groupe). La valeur des actifs non financiers autres que le goodwill, pour lesquels une perte de valeur a été comptabilisée, est revue à chaque date de clôture et peut éventuellement générer une reprise de cette perte de valeur.

2.12. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent » ;
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché ;
- il est dénoué à une date future.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date où le contrat dérivé est signé et sont par la suite réévalués à leur juste valeur.

Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du compte de résultats et les modifications de la juste valeur sont reconnues immédiatement dans le compte de résultats.

2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible, les dépôts à vue auprès des banques, les autres investissements à court terme très liquides avec une maturité originelle de 3 mois ou moins et les découverts bancaires. Les éventuels découverts bancaires sont comptabilisés parmi les dettes dans les passifs courants de l'état de la situation financière.

2.14. Capital

Les capitaux propres comprennent principalement le capital social, les résultats mis en réserve et les variations de valeur des actifs « disponibles à la vente » (en juste valeur par capitaux propres, via les autres éléments du résultat global).

2.15. Impôts sur le résultat

Les charges d'impôts comprennent les impôts sur le résultat et les impôts différés des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation.

La charge d'impôts sur le résultat est calculée sur la base des lois fiscales d'application à la fin de chaque période comptable dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe sont actives et génèrent un résultat imposable.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé dans son ensemble pour toute différence temporaire déductible (y compris les pertes fiscales et les crédits fiscaux reportés inutilisés) dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées seront imputées.

Des actifs et des passifs d'impôts différés peuvent être compensés si les soldes d'impôts différés se rapportent à la même entité.

2.16. Avantages au personnel

Avantages à court terme

Les avantages au personnel à court terme sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultats durant la période au cours de laquelle les services ont été rendus. Toute compensation non payée est reprise dans les « Autres dettes » dans l'état de la situation financière.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les sociétés du Groupe ont mis en place différents plans de pension. Le Groupe a mis en place à la fois des plans de pension à cotisations définies et des plans de pension à prestations définies.

Les plans à prestations définies définissent un montant de pension qu'un employé recevra à son départ à la retraite, généralement ce montant dépend d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire. Dans le cas spécifique d'Integrale s.a., ces plans sont gérés en interne.

La provision comptabilisée dans l'état de la situation financière dans le cadre d'un plan à prestations définies est la valeur actuelle de la dette au titre des prestations définies à la fin de l'exercice, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan, y compris les ajustements pour les coûts des services passés non reconnus. La dette au titre des prestations définies est calculée annuellement. La valeur actuelle de la dette au titre des prestations définies est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, en utilisant les taux

d'intérêts d'obligations de haute qualité exprimés dans la devise de paiements des avantages et qui ont des termes, à échéance, se rapprochant des termes de la dette de pension considérée.

Les gains et pertes actuariels provenant d'ajustements d'expérience et de modifications dans les hypothèses actuarielles sont enregistrés en produits ou charges du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les régimes à cotisations définies sont des contrats de retraite par lesquels un employeur s'engage à hauteur d'un financement. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et non sur le niveau de la rente, contrairement aux régimes à prestations définies. Le montant de la retraite des salariés se calcule alors par rapport au cumul des cotisations versées et capitalisées.

La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan peut dans certains cas amener les plans belges à cotisations définies à être considérés comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. Généralement, l'employeur conserve une obligation après le paiement des cotisations. Pour ce faire, Integrale s.a. comptabilise tous les plans de pension comme s'ils étaient des plans à prestations définies.

Autres avantages à long terme

Integrale s.a. offre à son personnel d'autres avantages à long terme. Le droit à ces avantages est soumis à la condition qu'une durée significative de service ait été prestée. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés durant la période d'emploi en utilisant la même méthodologie que celle utilisée pour les plans de pensions à prestations définies.

2.17. Passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement

2.17.1. Classification des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de branche 21 et de branche 23 ;
- les éventuels contrats financiers émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du Groupe envers ses salariés.

2.17.2. Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le Groupe.

Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une

valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un pool de contrats ou d'un type de contrats déterminé, sur les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou sur le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

Lorsque des contrats financiers contiennent un élément de participation discrétionnaire ainsi qu'un élément garanti, l'élément garanti est comptabilisé séparément de l'élément de participation discrétionnaire. L'élément garanti est classé comme un passif.

Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits.

Provisions techniques et mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires. En matière d'actualisation des engagements des rentes temporaires, elles sont actualisées financièrement. De plus, le taux d'actualisation retenu est le taux minimum entre le taux utilisé pour le calcul de la prime et le plus grand des taux techniques réglementaires inférieurs à ce taux.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque date de clôture annuelle, le Groupe s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs.

Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements.

Integrale s.a. n'a pas utilisé cette disposition.

2.17.3. Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

2.18. Créances commerciales et autres créances

Les créances à plus et à moins d'un an sont initialement reconnues à leur juste valeur et mesurées par la suite au coût amorti déduction faite de toute dotation pour réduction de valeur. Une dotation pour réduction de valeur est comptabilisée quand il y a une preuve objective que le Groupe ne pourra pas collecter tous les montants dus conformément aux conditions initiales de la créance.

2.19. Dettes financières

Les emprunts, subordonnés ou non, sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ensuite mesurés selon la méthode du coût amorti. Les coûts directement attribuables à l'établissement d'un nouvel emprunt sont déduits de la valeur nominale de l'emprunt et pris en résultat sur la durée de l'emprunt par la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.20. État des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie du Groupe sont présentés sur base de la méthode indirecte. Cette méthode établit le mouvement de la trésorerie de l'exercice en ajustant le « Résultat avant impôts sur le résultat » par tout élément sans effet de trésorerie et par les modifications dans le fonds de roulement (« Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ») et en identifiant les flux de trésorerie d'investissement et de financement de l'exercice.

2.21. Activités abandonnées et actifs destinés à la vente

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, faisant partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La catégorie « Activités abandonnées et actifs destinés à la vente » comprend les actifs, les activités destinées à être cédées ou abandonnées dans les douze mois qui suivent la date de clôture de l'exercice comptable. Les filiales destinées à être cédées demeurent dans le périmètre de consolidation jusqu'au jour où le Groupe en perd le contrôle effectif. Les actifs et passifs concernés sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. Ils sont présentés dans les postes d'actifs et de passifs distincts de l'état de la situation financière.

3. Jugements et estimations comptables principaux

Les montants présentés dans les états financiers consolidés impliquent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses concernant le futur. Les estimations et jugements sont continuellement évalués et sont basés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs que l'on estime probables au regard des circonstances. Les estimations et jugements qui pourraient avoir un impact sur les états financiers consolidés sont présentés dans les rubriques reprises ci-dessous.

3.1. Actifs financiers

Dépréciations d'actifs

A chaque date d'arrêt des comptes, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré. Des difficultés financières de l'émetteur ou le non paiement de coupons pendant 2 années consécutives seront considérés comme des indicateurs objectifs de dépréciation. Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par le compte de résultats en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Il existe une indication objective de dépréciation dans les cas d'une baisse jugée significative (25 %) ou prolongée (quatre trimestres consécutifs) de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en-dessous de son coût. Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement.

L'application de ces règles a conduit à l'enregistrement d'une dépréciation de valeur sur un actif financier au cours de cet exercice.

3.2. Passifs d'assurance

Les passifs d'assurance sont évalués selon les politiques locales en vigueur. Dans le cadre des normes IFRS, nous effectuons un Liability Adequacy Test (L.A.T.).

Ce test de suffisance (L.A.T.) est réalisé à la clôture annuelle par le département gestion des risques.

Pour les segments Integrale et Certiflex, les flux sortants et entrants des contrats utilisés dans le calcul du LAT sont ceux ayant servi au calcul sous Solvency II au 31/12/2018. Le scope de primes projetées (« contract boundaries ») est donc identique.

L'actualisation des flux a lieu sur base annuelle et se fait en considérant que ces flux surviennent au milieu de la période à laquelle ils se rapportent (ex : les flux de l'année 2019 sont tous mis à la date du 30/06/2019). Le dernier cash-flow comprend tous les flux survenant au-delà de 50 ans.

La méthode de calcul du LAT est la suivante : la valeur des provisions techniques est calculée sur base d'un taux d'actualisation unique (3,02%), qui est le rendement normalisé moyen des actifs pour la première année de simulation (l'année 2019). Cette façon de procéder est prudente dans la mesure où elle n'anticipe pas de remontée de taux sur le marché.

D'autres tests de suffisance ont été réalisés. Ces autres tests prennent en considération un autre taux d'actualisation unique. Les tests réalisés pour mesurer la prudence sont les suivants :

- Taux de rendement unique normalisé moyen sur 3 ans : 3,03% ;
- Taux de rendement unique normalisé moyen sur 5 ans : 3,06% ;
- Taux de rendement unique selon les conditions de marché : 2,96%.

Le taux de rendement pour l'année 2019 des portefeuilles d'actifs d'Integrale et de Certiflex est le taux de rendement comptable moyen calculé sur base de revenus normalisé (revenus sur le portefeuille existant et revenus sur les réinvestissements) par nos programmes de simulation de P&L, ces mêmes programmes qui sont utilisés dans le cadre des travaux Solvency II.

Cette méthodologie conduit à une valeur des réserves de € 2.824.259.922, ce qui est inférieur aux réserves mathématiques enregistrées au bilan. Il n'y a donc pas nécessité de constituer un complément de provision.

Ce test est réalisé sur la base de 97,6% du portefeuille. La prise en compte du portefeuille non traité, qui représente que 2,4%, ne devrait pas modifier de façon significative les résultats du test.

3.3. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé dans son ensemble pour toute différence temporaire déductible (y compris les pertes fiscales et les crédits fiscaux reportés inutilisés) dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées seront imputées. L'application de cette méthode a conduit le Groupe à ne pas enregistrer d'actifs d'impôts différés sur certaines de ses filiales. En effet, l'utilisation des latences fiscales dans un délai raisonnable semble incertaine pour certaines d'entre elles. Le montant des latences fiscales pour lesquelles un impôt différé a été reconnu est présenté dans la note 21.3.

L'augmentation de l'actif d'impôt différé généré par les latences fiscales est essentiellement expliquée par l'augmentation de l'impôt différé actif au niveau de Integrale s.a. Cette augmentation provient essentiellement du réinvestissement du cash lié aux augmentations de capital survenues au cours de l'exercice 2018.

Pour rappel, la latence fiscale à l'origine de l'impôt différé actif d'Integrale s.a. est liée aux provisions techniques considérées comme déjà taxées. L'actif d'impôts différés d'Integrale s.a. correspond à la charge fiscale calculée sur les bénéfices imposables futurs qu'elle générera jusqu'en 2032 à savoir la durée des passifs. Afin de déterminer les bénéfices futurs, un bilan a été projeté en utilisant des hypothèses validées par le comité de direction et le conseil d'administration. Les hypothèses principales tiennent compte d'une nouvelle production durant les années 2019 à 2021. Après 2021, les projections s'effectuent en run off. Une politique de réinvestissement du cash est également appliquée pour la nouvelle production ainsi que pour les actifs arrivant à échéance.

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôts différés selon les lois fiscales des divers territoires où le groupe exerce ses activités. Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Par conséquent, les impôts différés sur les différences temporaires, générées en Belgique sont calculés à la fois sur la base des nouveaux taux d'imposition et de l'appréciation de leurs recouvrabilités attendues. À cet égard, la direction a exercé son jugement pour distinguer les différences temporaires qui sont attendues de se résorber avant 2020, donc assujetties au taux d'imposition de 29,58%, des différences temporaires qui sont attendues de se résorber après 2020 et assujetties au taux d'imposition de 25%.

Concrètement, un taux de 25% a été utilisé pour le calcul des impôts différés sur les immeubles de placements (à l'exception des immeubles luxembourgeois). En effet, il s'agit de placements stratégiques long terme. Ce taux a également été utilisé pour le calcul des impôts différés sur les latences fiscales des filiales d'Integrale s.a. Pour Integrale s.a., un taux de 29,58% a été utilisé sur les résultats estimés 2019 et un taux de 25% pour les années suivantes. Tandis qu'un taux de 29,58% a également été utilisé pour le calcul des impôts différés relatifs à la valorisation du portefeuille d'actions et d'obligations s'agissant principalement d'investissements disponibles à la vente.

Sur l'ensemble des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation, un montant de € 1,5 milliard (dont une estimation de € 1,4 milliard pour Integrale s.a.) de pertes fiscales n'a pas été reconnu.

3.4. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont valorisés en utilisant le modèle de la juste valeur conformément à la norme IAS 40.

Afin de valoriser son portefeuille immobilier, Integrale utilise la « méthode de capitalisation de la valeur locative estimée ». Cette méthode est reconnue par le RICS (Royal Institution of Chartered Surveyors). Le RICS est un organisme international rassemblant des experts certifiés dans le domaine immobilier. La méthode consiste à capitaliser la valeur locative estimée du bâtiment en utilisant un taux de capitalisation (« yield ») en ligne avec le marché immobilier.

La valeur locative correspond au loyer à la date d'évaluation du bien. Le loyer est capitalisé sur la période restant à courir entre la date d'évaluation et la première date de break (= date à laquelle le locataire a la possibilité de quitter le bâtiment). Après la première date de break, une valeur locative est estimée. Celle-ci pourrait tenir compte d'une décote par rapport au loyer contractuel en cas de négociation du locataire afin de rester dans le bâtiment.

Le choix du taux de capitalisation utilisé est lié aux taux de capitalisation pratiqués dans le marché de l'investissement immobilier, qui tiennent compte:

- de la localisation du bien
- de la qualité des immeubles et de celle du locataire
- de la qualité et de la durée du bail à la date de valorisation
- du prix au m² de location en rapport avec celui du marché pour des biens comparables.

La valorisation tient également compte des charges à encourir dans un futur proche.

Afin de déterminer le taux de capitalisation pour chacun des immeubles, Integrale a déterminé sur la base des critères repris ci-dessus et de son expérience dans les transactions de marché un taux de capitalisation par immeuble.

En outre, afin de confronter les valorisations obtenues par le modèle, des expertises sont régulièrement demandées à des experts externes. Une rotation est effectuée afin que tous les immeubles soient expertisés au moins une fois sur une période de 3 ans.

4. Gestion du capital

Le capital est une ressource stratégique qui nécessite une approche de gestion clairement définie, rigoureuse et disciplinée afin d'assurer un déploiement efficace. Elle doit intégrer dans un ensemble les besoins et attentes des différentes parties.

Le principal objectif du processus de gestion du capital est de financer une croissance rentable, de protéger la viabilité et la rentabilité et de déterminer la capacité de paiement des dividendes.

Une politique de gestion du capital a été rédigée et couvre les rôles, les responsabilités et les différents processus impliqués dans la gestion du capital.

En outre, cette politique fournit des lignes directrices sur le processus d'allocation du capital, ses leviers et le capital requis.

Le conseil d'administration a fixé des limites d'appétence et de tolérance aux indicateurs globaux de solvabilité. Un monitoring est réalisé trimestriellement pour s'assurer que les indicateurs restent dans les limites déterminées. En cas de non-respects de celles-ci, des mesures sont prises pour remédier à la situation.

Ensuite, le processus relatif à la gestion de capital et les contrôles en place sont détaillés. Une attention particulière est apportée pour identifier les rôles et responsabilités des différentes parties impliquées, la fréquence et le processus de prise de décision de chacun des processus et contrôles.

4.1. Marge de solvabilité (Solvency II)

Le Solvency II ratio SCR au 31 décembre 2018 est supérieur à 150%.

5. Gestion des risques financiers et d'assurance

5.1. Politique de gestion des risques

Tel que précisé par la circulaire NBB_2016_31, actualisée en septembre 2018 par la circulaire NBB_2018_23, relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », le système de gestion des risques « couvre les risques à prendre en considération dans le calcul du capital de solvabilité requis ainsi que les risques n'entrant pas ou n'entrant pas pleinement dans ce calcul et couvre au moins les domaines suivants :

- la souscription et le provisionnement ;
- la gestion actif-passif (asset-liability management - ALM) ;
- les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires ;
- la gestion du risque de liquidité et de concentration ;
- la gestion du risque opérationnel ;
- la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque.

Une politique de gestion des risques a été rédigée. Son objectif est de décrire la politique générale de gestion des risques au sein d'Integrale s.a. Cette politique est proportionnelle à la nature, l'ampleur et la complexité de l'entreprise.

Le système de gestion des risques est un système comportant une stratégie, une procédure définissant le processus de prise de décision, des politiques et des processus de reporting.

L'objectif de ce système est d'identifier, évaluer, gérer et suivre les risques auxquels Integrale est ou pourrait être exposée. Le système de gestion des risques couvre l'ensemble des domaines listés dans la circulaire NBB_2016_31, actualisée en septembre 2018 par la circulaire NBB_2018_23.

Integrale a transcrit les rôles et responsabilités prévus par la circulaire NBB_2016_31, actualisée en septembre 2018 par la circulaire NBB_2018_23, dans les règlements d'ordre intérieur relatifs à chaque comité ou conseil :

- Règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration ;
- Règlement d'ordre intérieur du comité des risques ;
- Règlement d'ordre intérieur du comité d'audit ;
- Règlement d'ordre intérieur du comité de direction.

De manière similaire, Integrale a transcrit les rôles et responsabilités prévus par les circulaires NBB_2016_31 et NBB_2018_23, dans les chartes relatives à chaque fonction de contrôle indépendante :

- Charte de la fonction de gestion des risques ;
- Charte de la fonction de compliance ;
- Charte de la fonction d'audit interne ;
- Charte de la fonction actuarielle.

Les règlements d'ordre intérieur et les chartes des fonctions de contrôle indépendantes alimentent le mémorandum de gouvernance et le chapitre B du RSR.

5.2. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs.

Ces risques sont repris dans des matrices de risques propres à chaque département et font l'objet d'une évaluation régulière. Ces matrices de risques constituent la source pour la gestion du risque opérationnel.

Les risques d'interruption non planifiée des activités font l'objet d'un BCP (business continuity plan). La mise à jour du BCP est en cours de validation par le Comité de Direction.

La direction gestion des risques rapporte aux organes de gestion sur le risque opérationnel (identification, évaluation, gestion, suivi).

5.3. Risques d'assurance

Le risque d'assurance ou de souscription est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Risque de frais

Le risque de frais est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, qui résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance ou de réassurance.

La maîtrise des frais fait partie des objectifs d'Integrale s.a. Cet élément fait l'objet d'un suivi régulier. Tout dépassement significatif par rapport au budget ou aux chiffres de l'année précédente est analysé et communiqué au comité de direction. L'évolution des frais généraux fait l'objet d'un suivi au comité d'audit.

Les hypothèses de frais font l'objet d'une calibration annuelle.

Risque de rachat et de transfert

Le risque de rachat ou de transfert est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance qui résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de révision applicables aux rentes, sous l'effet d'un changement de l'environnement juridique ou de l'état de santé de la personne assurée.

Les hypothèses de rachat et de transfert font l'objet d'une calibration annuelle.

Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, qui résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une baisse de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

Integrale s.a. est confrontée au risque de longévité essentiellement pour son portefeuille de rentiers qui est peu significatif par rapport à l'ensemble des provisions techniques.

Par prudence, Integrale s.a. constitue depuis plusieurs années une provision technique servant essentiellement à couvrir ce risque. De plus, les tables utilisées pour le calcul du best estimate des rentes sont rajeunies.

Les hypothèses de longévité font l'objet d'une calibration annuelle.

Risque de mortalité

Le risque de mortalité est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, qui résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une augmentation de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

Integrale s.a. se protège contre ce risque par des traités de réassurance.

L'analyse de sensibilité démontre que si l'on calcule les provisions techniques d'assurance-vie en corrigeant les tables de mortalité de 5 ans, soit en utilisant les tables MK-5, FKP-5, MR-5, FR-5, XK-5, XR-5, nous obtenons les observations suivantes :

Pour le portefeuille des actifs :

- Actifs : effet mesuré sur les garanties réduites : 27.413.471,94€
- Actifs : effet mesuré sur les garanties assurées : 50.187.750,73€

Précisons que les actifs assurés en mixte de rentes sont supposés liquider leurs contrats en capital.

Pour le portefeuille des rentiers :

- Rentiers (hors RCC) : 4.917.122,07€
- Rentes temporaires de RCC : 0,00€

Pour ces dernières, les engagements repris au bilan sont évalués financièrement, c'est-à-dire sans tables de mortalité, même si les bases de premier ordre utilisaient des tables de mortalité usuelles pour ce genre d'opération.

Au niveau du bilan, une provision couvre une partie du déficit observé pour les rentiers « viagers » : il s'agit de la « provision pour consolidation des rentiers » (passage des tables MR/FR à MR-3/FR-3, actuellement utilisées dans nos bases de premier ordre). Son montant est de 5.627.360,61€.

Les hypothèses de mortalité font l'objet d'une calibration annuelle.

Risque de catastrophe

Le risque de mortalité catastrophique est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, qui résulte de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou irréguliers, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

Integrale s.a. se protège contre ce risque par des traités de réassurance.

Concentration quantitative

Nos réserves au 31 décembre 2018 se répartissent entre des réserves relatives aux contrats « assurance de groupe » et « vie individuelle ». Au 31 décembre 2018, la part « assurance groupe » représente 68,05 % de nos réserves. Au 31 décembre, ces produits représentaient 67,64% des réserves.

5.4. Risques financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

Ces risques sont suivis quotidiennement par la Direction financière et sont soumis à un règlement interne de placement. Cette politique de placement est validée par le Conseil d'administration.

Ce risque est géré à l'aide de notre modèle de gestion des risques et par nos programmes de simulation stochastique de P&L qui permettent d'effectuer des analyses de la sensibilité aux variations des paramètres économiques. Des scénarios de crise où une aggravation des paramètres et/ou un changement dans la politique d'investissement sont envisagés et sont présentés régulièrement au comité de direction ainsi que dans le cadre de l'élaboration des plans prévisionnels.

Les principaux risques de marché d'Integrale sont les suivants :

- **Risque de taux** : le risque d'une perte sur la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers qui résulte de changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt sur la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers.
Au 31 décembre 2018, l'impact d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts engendre une diminution d'un montant de € 294,6 millions sur l'actif du bilan.
- **Risque de spread** : le risque d'une perte sur la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers qui résulte de changements affectant le niveau ou la volatilité des marges («spreads») de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.
- **Risque sur action** : le risque d'une perte sur la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers qui résulte de changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions.
- **Risque immobilier** : le risque d'une perte sur la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers qui résulte de changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobilier.
- **Risque de concentration** : le risque d'une perte due à un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou à une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie ou défaut est défini comme « *le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auquel les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché* ».

Ce risque est présent dans plusieurs activités telles que la réassurance, les placements et les relations avec les autres tiers.

Ces activités sont régies par des procédures et des règlements internes qui limitent le risque de contrepartie.

Ces risques font l'objet d'un suivi régulier, dont les résultats sont présentés au comité de direction et au comité des risques.

Placements

Afin de mesurer l'exposition au risque de concentration sur ses portefeuilles actions et obligations au niveau du Groupe, le Groupe dispose, en plus des procédures mises en place localement, d'une base de données agréant les actifs du Groupe en les analysant par émetteur, niveaux de qualité de crédit, secteur d'activité et zone géographique. Cette base de données permet de suivre l'exposition au risque de défaut d'un émetteur en particulier via la détention d'obligations. Elle permet également de suivre l'exposition en actions.

Concernant les émissions obligataires, des limites d'exposition totale par émetteur sont fixées au niveau des règles de placement approuvée par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2018, les obligations à la juste valeur, ventilées par niveaux de qualité de crédit¹, se présentent comme suit : catégorie 0 (0,13 %), catégorie 1 (26,736 %), catégorie 2 (6,553 %), catégorie 3 (42,427 %), catégorie 4 (0,044 %), catégorie 5 (0,233 %) et catégorie non-notée (16,876 %).

¹ Echelle de niveaux de qualité de crédit visée dans la directive 2009/138/CE et 2015/35/CE.

Au 31 décembre 2017, les obligations à la juste valeur, ventilées par niveaux de qualité de crédit, se présentent comme suit : catégorie 0 (0,12 %), catégorie 1 (29,83 %), catégorie 2 (10,71 %), catégorie 3 (42,61 %), catégorie 4 (0,05 %), catégorie 6 (0,23 %) et catégorie non-notée (16,46 %).

Au 31 décembre 2018, les obligations d'État comptabilisées comme actifs disponibles à la vente, ventilées par pays, se présentent comme suit : Italie (35,92%), Belgique (33,43 %), Espagne (10,77 %), France (9,69%), Irlande (0,15 %), Portugal (10,03%).

Au 31 décembre 2017, les obligations d'État comptabilisées comme actifs disponibles à la vente, ventilées par pays, se présentent comme suit : Italie (34,71%), Belgique (42,30 %), Espagne (16,94 %), France (5,53%), Irlande (0,16 %), Slovénie (0,18 %), Lituanie (0,18 %).

Crédit dans les activités de prêts et créances de leasing

Les risques de crédit résultent des activités d'octroi de prêts immobiliers et autres types de prêts aux clients. Le suivi et le contrôle du risque de crédit sont réalisés tout d'abord grâce à une sélection prudente des risques, et un suivi continu des portefeuilles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre un actif au juste prix. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de vendre un titre, soit par une décote dite « d'illiquidité ».

Le caractère « investisseur net » d'Integrale s.a. fait partie de ses objectifs stratégiques. Cet élément est donc intégré dans le tableau des éléments de mesure permettant l'évaluation des risques repris dans la cartographie. Chaque risque est analysé en tenant compte de son impact sur cet aspect.

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse de la maturité des passifs et actifs financiers ainsi que des contrats d'assurance. Les informations reprises dans la partie « paiements contractuels (non actualisés) » reprennent les prévisions de décaissements (volet passifs) et encaissements (volet actifs). Ces prévisions tiennent compte du paiement/remboursement en capital mais également des intérêts à payer/recevoir sur ces contrats.

En euros	2018					
	Valeur comptable 31 décembre 2018	Paiements contractuels (non actualisés)				
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS :						
Titres à revenus variables	645.652.355				645.652.355	645.652.355
Actifs financiers disponibles à la vente	628.969.239				628.969.239	628.969.239
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	16.683.117				16.683.117	16.683.117
Titres à revenus fixes	2.104.009.939	117.837.490	268.766.334	263.337.005	2.186.436.724	2.836.377.552
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	37.257.067	5.767.901	5.807.449	15.059.597	23.479.343	50.114.290
Actifs financiers disponibles à la vente	2.048.716.593	109.312.374	255.727.954	244.007.384	2.155.898.564	2.764.946.276
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	18.036.278	2.757.215	7.230.931	4.270.024	7.058.817	21.316.987
Autres placements	551.774.700	79.195.596	110.648.418	107.550.501	490.884.913	788.279.428
Prêts, dépôts et autres placements financiers	551.774.700	79.195.596	110.648.418	107.550.501	490.884.913	788.279.428
Instruments financiers dérivés	4.745.941	1.142.003	2.284.006	2.284.006	-233.994	5.476.022
Total	3.306.182.935	198.175.089	381.698.758	373.171.512	3.322.739.999	4.275.785.357

	2018					
	Valeur comptable 31 décembre 2018	Paiements contractuels (non actualisés) (*)				
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	Total
PASSIFS FINANCIERS	699.535.186	64.339.229	98.005.745	93.159.790	609.446.065	864.950.829
Prêts subordonnés	123.229.946	6.397.729	4.842.097	10.137.169	135.659.793	157.036.787
Autres dettes de financement	571.281.901	54.193.630	91.979.257	81.657.274	474.175.863	702.006.023
Instruments financiers dérivés	1.789.454	513.985	1.184.392	1.365.346	-389.590	2.674.133
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	3.233.885	3.233.885				3.233.885
PASSIFS D'ASSURANCE	2.993.657.125	136.957.393	282.374.272	242.222.271	2.332.103.189	2.993.657.125
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.959.652.851	136.702.894	281.849.555	241.772.166	2.299.328.236	2.959.652.851
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	28.494.313				28.494.313	28.494.313
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	5.509.962	254.499	524.717	450.105	4.280.641	5.509.962
Total	3.693.192.311	201.296.622	380.380.017	335.382.061	2.941.549.255	3.858.607.955

(*) Les paiements contractuels des passifs d'assurance ont été estimés.

Le tableau des actifs ci-dessus reprend les actifs financiers tels qu'ils sont repris au bilan sous la rubrique « placements financiers ». Ce tableau ne reprend pas d'autres actifs de couverture tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie € 203,7 millions au 31/12/2018 et les immeubles de placements € 952,4 millions.

Selon des hypothèses prudentes, Integrale s.a. est investisseur net. Cette notion démontre que les flux entrants (primes majorées des produits financiers et des remboursements d'actifs arrivés à échéance) restent structurellement supérieurs aux flux sortants (capitaux, rentes et frais de fonctionnement) pour au moins les 10 prochaines années.

Précisons que, concernant les titres à revenus variables, il s'agit de titres liquides réalisables à court terme. La décision de présenter une échéance à plus de 5 ans réside dans l'intention de conserver ces titres. Celle-ci se confirme par une faible rotation de ce portefeuille par le passé.

2017

En euros	Valeur comptable	Paiements contractuels (non actualisés)				Total
	31 décembre 2017	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	
ACTIFS FINANCIERS :						
Titres à revenus variables	453.484.856				453.484.856	453.484.856
Actifs financiers disponibles à la vente	440.478.683				440.478.683	440.478.683
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	13.006.174				13.006.174	13.006.174
Titres à revenus fixes	2.247.695.705	257.480.637	213.572.548	235.967.042	2.228.089.891	2.935.110.117
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	46.036.127	12.196.384	10.416.519	1.930.565	34.734.946	59.278.415
Actifs financiers disponibles à la vente	2.026.968.296	85.765.025	198.863.249	224.580.697	2.187.351.330	2.696.560.301
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	174.691.283	159.519.227	4.292.780	9.455.780	6.003.614	179.271.401
Autres placements	109.974.880	36.296.841	20.165.003	17.098.046	67.982.076	141.541.966
Prêts, dépôts et autres placements financiers	109.974.880	36.296.841	20.165.003	17.098.046	67.982.076	141.541.966
Actifs financiers dérivés	4.425.021	1.136.506	2.275.494	2.280.932	908.009	6.600.941
Total	2.815.580.463	294.913.983	236.013.045	255.346.020	2.750.464.832	3.536.737.880

2017

	Valeur comptable	Paiements contractuels (non actualisés)				Total
	31 décembre 2017	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	
PASSIFS FINANCIERS	412.066.413	118.814.377	56.605.829	48.297.053	323.199.994	546.917.253
Prêts subordonnés	145.242.316	8.429.545	16.859.089	16.859.089	208.186.968	250.334.691
Autres dettes de financement	197.173.115	41.101.813	38.009.497	29.521.457	112.538.776	221.171.543
Instruments dérivés	969.819	601.855	1.737.243	1.916.507	2.474.250	6.729.855
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	2.762.153	2.762.153				2.762.153
PASSIFS D'ASSURANCE	2.865.550.435	113.174.275	228.968.947	203.318.830	2.320.088.383	2.865.550.435
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.842.334.103	113.044.551	228.706.494	203.085.778	2.297.497.279	2.842.334.103
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	19.954.605				19.954.605	19.954.605
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	3.261.727	129.725	262.453	233.052	2.636.498	3.261.727
Total	3.277.616.848	231.988.652	285.574.775	251.615.883	2.643.288.377	3.412.467.687

5.5. Hiérarchie des justes valeurs

Au 31 décembre 2018, les instruments financiers ont été évalués à la juste valeur suivant la méthode de niveau 1 ou de niveau 2 (voir explications ci-dessous).

(a) Marché actif : sujets à cotation

Le Groupe applique la hiérarchie juste valeur de la norme IAS 39 telle que décrite ci-dessous pour les actifs comptabilisés à leur juste valeur.

La juste valeur des actifs financiers négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant les prix de marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif (niveau 1) si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale entre un acheteur et un vendeur volontaires. Pour les actifs financiers négociés sur des marchés actifs, les prix obtenus auprès de services externes de cotation représentent un consensus, utilisant des modèles et hypothèses similaires aboutissant à une dispersion des prix très limitée.

Le montant des actifs pour lesquels la valeur de marché est déterminée directement et intégralement par référence à un marché actif est indiqué dans la première colonne (niveau 1) du tableau présenté au point 5.5.1.

(b) Marchés actifs et marchés inactifs

Les actions négociées sur un marché réglementé dans un pays développé et les obligations activement négociées sur des marchés liquides, pour lesquelles des cours représentant un consensus sont régulièrement fournis par des services externes de cotation avec une dispersion limitée et pour lesquelles des prix peuvent être obtenus aisément, sont généralement considérées comme étant cotées sur un marché actif. La liquidité peut être définie comme la possibilité de vendre ou de céder un actif dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise dans un délai limité et à un prix proche de sa valorisation.

Un instrument financier est considéré comme n'étant pas coté sur un marché actif si par exemple une des caractéristiques intrinsèques de l'instrument est un faible nombre de transactions observées, en cas de déclin significatif du volume et du niveau d'activité, en cas d'illiquidité significative ou si les prix observés ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la juste valeur de l'instrument en raison de conditions de marché disloquées. Les éléments caractérisant un marché inactif peuvent donc être très variés : ils peuvent être inhérents à l'instrument ou refléter une modification des conditions de marché prévalant jusqu'alors.

(c) Instruments financiers non cotés sur un marché actif

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est estimée :

- en utilisant des services externes et indépendants de cotations ; ou
- en utilisant des techniques de valorisation.

Absence de marché actif : recours à des services externes de cotations

Les services externes de cotations peuvent être des gérants de fonds, dans le cas d'investissements dans des fonds non consolidés, ou des courtiers. Lorsque c'est possible, le Groupe collecte des prix auprès de ces services externes de cotations et les utilise comme données dans la valorisation des actifs détenus mesurés à la juste valeur.

Absence de marché actif : recours à des techniques de valorisation

Les techniques de valorisation sont par nature subjectives et l'établissement de la juste valeur d'un actif financier requiert une part de jugement significative. Ces techniques prennent en compte les transactions récentes entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale sur des actifs comparables lorsque de telles références sont disponibles et que le prix de ces transactions est représentatif de la juste valeur (niveau 2). Elles intègrent diverses hypothèses concernant les prix sous-jacents, les courbes des taux d'intérêt, les corrélations, la volatilité, les taux de défaut et d'autres facteurs. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur la combinaison de plusieurs méthodes, telles que des techniques d'actualisation de cash-flows, les multiples de résultat, les valeurs d'actif net retraitées, en prenant en compte, lorsqu'il y en a, les transactions récentes sur des actifs similaires si elles sont intervenues entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale. Le recours à des techniques d'évaluation s'appuyant sur des hypothèses peut donner lieu à différentes estimations de juste valeur. Cependant, les valorisations sont en général effectuées en utilisant des modèles standards (actualisation des cash flows) sur la base des prix de marché d'instruments similaires ou sous-jacents (indices, spreads de crédit, etc.), lorsqu'ils sont disponibles, et les valorisations sont ajustées pour tenir compte de la liquidité et du risque de crédit.

Les techniques de valorisation (niveau 3) peuvent être utilisées quand il y a peu de transactions observables du fait même des caractéristiques intrinsèques de l'instrument, lorsque les prix indiqués par les services externes de cotations sont trop dispersés ou quand les conditions de marché sont si disloquées que les données de marché observées ne sont pas utilisables ou nécessitent des ajustements significatifs. Les valorisations d'actifs sur la base de modèles internes sont par conséquent une pratique courante pour certains actifs peu échangés ou lorsque des processus exceptionnels sont mis en œuvre en raison de conditions de marché spécifiques.

5.5.1. Instruments financiers à la juste valeur par niveau

En euros	31 décembre 2018				
	Niveau 1 - Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 - Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 - Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Juste valeur totale	Valeur comptable
ACTIFS FINANCIERS					
Actifs financiers disponibles à la vente	2.631.741.482	45.944.350		2.677.685.832	2.677.685.832
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	6.225.082			6.225.082	6.225.082
Instruments financiers dérivés actifs	4.745.941			4.745.941	4.745.941
Placements afférents aux contrats en unités de compte	28.494.313			28.494.313	28.494.313
Total des actifs financiers	2.671.206.818	45.944.350		2.717.151.168	2.717.151.168
PASSIFS FINANCIERS					
Instruments financiers dérivés passifs	1.789.454			1.789.454	1.789.454
Total des passifs financiers	1.789.454			1.789.454	1.789.454

En euros	31 décembre 2017				
	Niveau 1 - Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 - Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 - Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Juste valeur totale	Valeur comptable
ACTIFS FINANCIERS					
Actifs financiers disponibles à la vente	2.391.026.495	76.420.484		2.467.446.979	2.467.446.979
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	167.742.851			167.742.851	167.742.851
Instruments financiers dérivés actifs	4.425.021			4.425.021	4.425.021
Placements afférents aux contrats en unités de compte	19.954.605			19.954.605	19.954.605
Total des actifs financiers	2.583.148.973	76.420.484		2.659.569.456	2.659.569.456
PASSIFS FINANCIERS					
Instruments financiers dérivés passifs	969.819			969.819	969.819
Total des passifs financiers	969.819			969.819	969.819

5.5.2. Transferts entre le niveau 1 et 2

Les titres sont évalués à partir des valeurs de marché et sont classés en catégorie 1 ou sur base des données de marché observables et sont classés en catégorie 2.

6. Autres immobilisations incorporelles

La valeur nette comptable et les variations des immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

(En euros)	2018		
	Logiciels et autres développements informatiques internes	Autres immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur	Total
Valeur brute au 1er janvier	426.150	1.475.299	1.901.448
Amortissements cumulés au 1er janvier	-426.149	-611.083	-1.037.233
Valeur nette comptable au 1er janvier	0	864.215	864.215
Acquisitions		467.886	467.886
Amortissements nets		-297.901	-297.901
Valeur nette comptable au 31 décembre	0	1.034.201	1.034.201
Valeur comptable brute au 31 décembre	426.150	1.943.185	2.369.334
Amortissements cumulés au 31 décembre	-426.149	-908.984	-1.335.133

(En euros)	2017		
	Logiciels et autres développements informatiques internes	Autres immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur	Total
Valeur brute au 1er janvier	426.150	1.004.228	1.430.377
Amortissements cumulés au 1er janvier	-391.190	-508.596	-899.786
Valeur nette comptable au 1er janvier	34.959	495.632	530.591
Acquisitions		471.071	471.071
Amortissements nets	-34.959	-102.488	-137.447
Valeur nette comptable au 31 décembre	0	864.215	864.215
Valeur comptable brute au 31 décembre	426.150	1.475.299	1.901.448
Amortissements cumulés au 31 décembre	-426.149	-611.083	-1.037.233

7. Investissements dans des entreprises associées

La valeur nette comptable et les variations d'immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

(En euros)	31/12/2018	31/12/2017
Balance d'ouverture au 1er janvier	31.756.761	22.366.773
Mouvements de l'année	20.573.724	9.389.988
Balance de clôture au 31 décembre	52.330.485	31.756.761

L'augmentation de l'année est d'une part expliquée par les investissements réalisés dans des entreprises associées et d'autre part, due à la mise en équivalence des entreprises associées sur base de leurs fonds propres de l'année. Soulignons qu'au premier semestre 2018, lors de la première augmentation de capital, une participation dans Ecetia Finances SCRL a été apportée par Nethys s.a. pour une valeur de € 16,7 millions. Integrale détient dès lors 11,11% d'Ecetia Finances.

8. Immeubles de placement

En euros	2018	2017
	Immeubles de placement	Immeubles de placement
Juste valeur au 1er janvier	996.100.359	886.195.216
Acquisitions	45.792.318	100.851.809
Acquisitions (Capex)		5.022.762
Cessions et désaffectations	-101.553.281	-278.988
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	12.050.864	4.309.560
Juste valeur au 31 décembre	952.390.260	996.100.359

Les immeubles de placement ont été valorisés selon le modèle de la juste valeur.

Les revenus locatifs générés par ces immeubles s'élèvent à € 46,4 millions et sont présentés sous le poste « Chiffre d'affaires autres activités » du compte de résultats.

Les charges d'exploitation directes occasionnées par les immeubles de placement s'élèvent à € 9,7 millions.

Certains de ces immeubles ont fait l'objet d'un gage afin de garantir les dettes contractées pour l'achat de ceux-ci. Le montant global de ces garanties s'élève à € 442 millions au 31 décembre 2018 (€ 464,1 millions au 31 décembre 2017).

9. Placements financiers hors dérivés

9.1. Placements financiers par catégorie

La composition des actifs financiers du Groupe se présente comme suit :

En euros	2018		
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur nette comptable
Obligations	37.257.067	41.720.336	37.257.067
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	37.257.067	41.720.336	37.257.067
Actions		43.814.702	43.814.702
Fonds d'investissement		585.154.537	585.154.537
Obligations		2.048.716.593	2.048.716.593
Actifs financiers disponibles à la vente		2.677.685.832	2.677.685.832
Fonds d'investissement		16.683.117	16.683.117
Obligations		18.036.278	18.036.278
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats		34.719.395	34.719.395
Autres placements	551.774.700	647.138.763	551.774.700
Prêts et autres placements financiers	551.774.700	647.138.763	551.774.700
Total	589.031.767	3.401.264.326	3.301.436.994
Dont :			
Actions		43.814.702	43.814.702
Fonds d'investissement		601.837.654	601.837.654
Obligations	37.257.067	2.108.473.207	2.104.009.939
Autres placements	551.774.700		551.774.700

Le montant de ces placements financiers dont l'échéance est à moins d'un an s'élève à € 197.033.086 (dont € 5.767.901 pour les obligations détenues jusqu'à leur terme, € 109.312.374 pour les obligations disponibles à la vente, € 2.757.215 pour les obligations classées à la juste valeur par le biais du compte de résultats et € 79.195.596 pour les autres placements).

La diminution des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats est expliquée par le remboursement des EMTN (€ 18.036.278 en 2018 contre € 174.691.283 en 2017).

L'augmentation des autres placements est principalement expliquée par l'incorporation des prêts octroyés par Le Travailleur Chez Lui, société acquise durant l'année 2018.

2017

En euros	2017		
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur nette comptable
Obligations	46.036.127	51.295.814	46.036.127
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	46.036.127	51.295.814	46.036.127
Actions		28.857.712	28.857.712
Fonds d'investissement		411.620.970	411.620.970
Obligations		2.026.968.296	2.026.968.296
Actifs financiers disponibles à la vente		2.467.446.979	2.467.446.979
Fonds d'investissement		13.006.174	13.006.174
Obligations		174.691.283	174.691.283
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats		187.697.457	187.697.457
Autres placements	109.974.880	131.390.300	109.974.880
Prêts et autres placements financiers	109.974.880	131.390.300	109.974.880
Total	156.011.006	2.837.830.549	2.811.155.441
Dont :			
Actions		28.857.712	28.857.712
Fonds d'investissement		424.627.144	424.627.144
Obligations	46.036.127	2.252.955.392	2.247.695.705
Autres placements	109.974.880		109.974.880

9.2. Évolution des placements financiers hors dérivés

Les mouvements des actifs financiers au cours de l'année sont présentés ci-dessous :

En euros	2018				
	Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts et autres placements financiers	Total
Balance d'ouverture au 1er janvier	46.036.127	2.467.446.979	187.697.457	109.974.880	2.811.155.441
Acquisitions	1.612.904	1.020.314.611	6.302.318	515.934.042	1.544.163.875
Ventes et remboursements	-10.368.112	-733.714.337	-157.860.067	-74.134.222	-976.076.738
Ajustements à la juste valeur		-70.813.604	-1.420.313		-72.233.917
Amortissements	-23.852				-23.852
Dépréciations		-5.547.815			-5.547.815
Balance de clôture au 31 décembre	37.257.067	2.677.685.832	34.719.395	551.774.700	3.301.436.994

Au 31 décembre 2018, le test de dépréciation a conduit à l'enregistrement d'une dépréciation sur la totalité de la valeur d'un titre suite au non remboursement à l'échéance.

En euros	2017				
	Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts et autres placements financiers	Total
Balance d'ouverture au 1er janvier	46.127.952	2.212.679.175	424.841.044	79.503.147	2.763.151.318
Acquisitions	0	1.217.578.715	1.258.993	66.972.183	1.285.809.891
Ventes et remboursements	-43.082	-940.747.609	-242.659.650	-36.500.451	-1.219.950.792
Ajustements à la juste valeur		-22.063.303	4.257.070		-17.806.232
Amortissements	-31.351				-31.351
Actifs destinés à la vente	-17.393				-17.393
Balance de clôture au 31 décembre	46.036.127	2.467.446.979	187.697.457	109.974.880	2.811.155.441

10. Instruments financiers dérivés

10.1. Echéancier des notionnels

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

	2018									
	Echéancier des notionnels au 31 décembre 2018						Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
En euros	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans				
Swaps de taux d'intérêts	1.500.000		1.500.000			61.600.000	64.600.000	321.066	-982.217	-661.151
Equity swap					50.000.000	50.000.000	100.000.000	3.175.000	-613.000	2.562.000
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	1.500.000		1.500.000		50.000.000	111.600.000	164.600.000	3.496.066	-1.595.217	1.900.849
Swaps de change						15.000.000	15.000.000	1.249.875		1.249.875
Instruments dérivés de change						15.000.000	15.000.000	1.249.875		1.249.875
Autres	1.397.340	813.977	473.992	85.136			2.770.445		-194.237	-194.237
Autres instruments dérivés	1.397.340	813.977	473.992	85.136			2.770.445		-194.237	-194.237
Total	2.897.340	813.977	1.973.992	85.136	50.000.000	126.600.000	182.370.445	4.745.941	-1.789.454	2.956.487

	2017									
	Echéancier des notionnels au 31 décembre 2017						Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
En euros	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans				
Swaps de taux d'intérêts	6.000.000	1.500.000		1.500.000			9.000.000		-451.920	-451.920
Equity swap						100.000.000	100.000.000	3.912.000	-255.000	3.657.000
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	6.000.000	1.500.000		1.500.000		100.000.000	109.000.000	3.912.000	-706.920	3.205.080
Swaps de change						15.000.000	15.000.000	493.781		493.781
Instruments dérivés de change						15.000.000	15.000.000	493.781		493.781
Autres	1.910.803	1.397.340	813.977	473.992	85.136		4.681.248	19.241	-262.899	-243.658
Autres instruments dérivés	1.910.803	1.397.340	813.977	473.992	85.136	0	4.681.248	19.241	-262.899	-243.658
Total	7.910.803	2.897.340	813.977	1.973.992	85.136	115.000.000	128.681.248	4.425.021	-969.819	3.455.202

10.2. Echancier des flux contractuels

Les flux contractuels des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

	2018						
	Echéancier des flux au 31 décembre 2018						Flux Total
En euros	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	
Swaps de taux d'intérêts	-730.430	-682.700	-682.700	-632.420	-632.420	-3.723.180	-7.083.850
Equity swap	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	1.472.000	12.778.250
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	1.530.820	1.578.550	1.578.550	1.628.830	1.628.830	-2.251.180	5.694.400
Swaps de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-233.994	-818.978
Instruments dérivés de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-233.994	-818.978
Autres	-74.045	-53.165	-33.963	-6.734			-167.907
Autres instruments dérivés	-74.045	-53.165	-33.963	-6.734			-167.907
Total	1.339.779	1.408.388	1.427.590	1.505.099	1.511.833	-2.485.174	4.707.515

	2017						
	Echéancier des flux au 31 décembre 2017						Flux Total
En euros	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	
Swaps de taux d'intérêts	-324.270	-98.190	-50.370	-50.370			-523.200
Equity swap	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	3.733.250	15.039.500
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	1.936.980	2.163.060	2.210.880	2.210.880	2.261.250	3.733.250	14.516.300
Swaps de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-350.991	-935.975
Instruments dérivés de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-350.991	-935.975
Autres	-81.622	-74.045	-53.165	-33.963	-6.734		-249.529
Autres instruments dérivés	-81.622	-74.045	-53.165	-33.963	-6.734		-249.529
Total	1.738.361	1.972.019	2.040.718	2.059.920	2.137.519	3.382.259	13.330.796

11. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

(En euros)	2018		
	Immobilier d'exploitation	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute au 1er janvier	5.875.467	21.861.684	27.737.151
Amortissements cumulés au 1er janvier	-1.872.971	-4.199.833	-6.072.803
Valeur comptable nette au 1er janvier	4.002.496	17.661.851	21.664.347
Nouvelles acquisitions et autres mutations (+)	151.345	11.267.080	11.418.425
Sorties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles (-)		-70.278	-70.278
Charge d'amortissement (-)	-220.590	-2.774.731	-2.995.321
Extourne d'amortissement à la suite de cessions et désaffectations (+)		46.357	46.357
Valeur comptable nette au 31 décembre	3.933.251	26.130.280	30.063.530
Valeur comptable brute au 31 décembre	6.026.811	33.058.486	39.085.297
Amortissements cumulés au 31 décembre	-2.093.561	-6.928.206	-9.021.767

Les nouvelles acquisitions du poste « Autres immobilisations corporelles » concernent principalement des nouvelles installations de panneaux photovoltaïques de certaines de nos filiales.

(En d'euros)	2017		
	Immobilier d'exploitation	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute au 1er janvier	6.160.404	12.248.800	18.409.204
Amortissements cumulés au 1er janvier	-1.823.648	-3.210.291	-5.033.939
Valeur comptable nette au 1er janvier	4.336.757	9.038.509	13.375.266
Nouvelles acquisitions et autres mutations (+)	69.597	9.870.832	9.940.429
Sorties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles (-)	-354.535	-257.948	-612.483
Charge d'amortissement (-)	-214.435	-1.231.450	-1.445.884
Extourne d'amortissement à la suite de cessions et désaffectations (+)	165.112	241.908	407.020
Valeur comptable nette au 31 décembre	4.002.496	17.661.851	21.664.347
Valeur comptable brute au 31 décembre	5.875.467	21.861.684	27.737.151
Amortissements cumulés au 31 décembre	-1.872.971	-4.199.833	-6.072.803

12. Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance et autres créances

12.1. Ventilation des créances par nature

(En euros)	2018		
	Valeur brute	Valeur au bilan	Juste valeur
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptées	23.430.127	23.430.127	23.430.127
Sous-Total	23.430.127	23.430.127	23.430.127
Créances nées d'autres activités	10.882.357	10.882.357	10.882.357
Créances fiscales	13.486.886	13.486.886	13.486.886
Créances nées d'opérations de location-financement	131.471.686	131.471.686	184.461.562
Créances de leasing et autres créances	8.815.773	8.815.773	8.815.773
Sous-Total	164.656.703	164.656.703	217.646.579
Total	188.086.830	188.086.830	241.076.706
Partie non courante	124.654.760	124.654.760	174.083.814
Partie courante	63.432.070	63.432.070	66.992.892

L'augmentation des créances nées d'opérations de location-financement est principalement expliquée par la conclusion de deux nouveaux contrats en 2018.

Les créances sont analysées à chaque clôture et aucun risque d'irrecouvrabilité n'a été identifié.

(En euros)	2017		
	Valeur brute	Valeur au bilan	Juste valeur
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptées	26.297.225	26.297.225	26.297.225
Créances nées d'opérations de réassurance cédées	73.614	73.614	73.614
Sous-Total	26.370.839	26.370.839	26.370.839
Créances nées d'autres activités	9.795.063	9.795.063	9.795.063
Créances fiscales	6.134.953	6.134.953	6.134.953
Créances nées d'opérations de location-financement	100.865.975	100.865.975	138.385.826
Autres créances	7.636.381	7.636.381	7.636.381
Sous-Total	124.432.373	124.432.373	161.952.224
Total	150.803.212	150.803.212	188.323.063
Partie non courante	95.699.264	95.699.264	131.297.217
Partie courante	55.103.947	55.103.947	57.025.846

12.2. Créances de location-financement

	Echéancier des flux			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
2018	6.816.926	28.268.191	96.386.569	131.471.686
2017	5.166.711	25.761.230	69.938.034	100.865.975

13. Autres actifs

(En euros)	2018	2017
Interets et loyers acquis non échus	36.662.612	33.990.341
Autres comptes de régularisation	622.734	555.508
Total	37.285.346	34.545.849

Les intérêts et loyers acquis non échus sont principalement composés des intérêts sur coupons relatifs à l'exercice clôturé mais qui seront perçus au cours de l'exercice suivant.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En euros)	2018	2017
Soldes bancaires et autres valeurs disponibles	203.530.970	118.856.541
Equivalents de trésorerie	146.970	5.278.496
Total trésorerie et des équivalents de trésorerie	203.677.941	124.135.038
Total trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	203.677.941	124.135.038

Le taux d'intérêt effectif sur les placements de trésorerie à court terme est de -0,05 % au cours de l'exercice 2018 (contre -0,18 % en 2017).

15. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

(En euros)	Emprunts à court terme	Emprunts à long terme	Total
Dettes nettes au 1er janvier 2017	13.869.107	333.051.028	346.920.136
Transfert long-terme - court terme	32.320.328	-32.320.328	0
Flux de trésorerie	-5.456.384	60.951.679	55.495.295
Dettes nettes au 31 décembre 2017	40.733.051	361.682.379	402.415.431
Flux de trésorerie	4.391.370	-30.426.639	-26.035.269
Autres mouvements		378.131.685	378.131.685
Dettes nettes au 31 décembre 2018	45.124.421	709.387.425	754.511.846

16. Capital social et primes d'émission

En 2018, deux augmentations de capital ont été réalisées : la première, d'un montant de € 165,6 millions dont € 16,7 millions en nature et € 148,9 millions en numéraire, la deuxième, pour un montant de € 15,0 millions en numéraire, ce qui porte le capital souscrit à € 344,7 millions.

(En euros)	Montant	Nombre de parts
Actions nominatives	344.708.078	294.210
Total	344.708.078	294.210

17. Résultats reportés et autres réserves, résultat net de la période

Les réserves inscrites au bilan en date de clôture sont les suivantes :

(En euros)	31/12/2018	31/12/2017
Réserve AFS	-82.790.995	-4.520.390
Réserves consolidées	196.517.904	189.894.552
Résultats reportés	446.409.061	419.878.426
Résultats reportés et autres réserves	560.135.969	605.252.588
Capital	314.708.078	134.062.000
Total des résultats reportés, autres réserves et capital	874.844.047	739.314.588
Résultat de l'année	46.476.853	26.530.635
Total des résultats reportés et autres réserves	921.320.901	765.845.223

Le poste des réserves est principalement impacté par le résultat de la période et les ajustements à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

Integrale s.a. dispose d'un fonds de réserve constitué afin de faire face à tout déficit. Lors de la transition aux normes IFRS, ce fonds a fait l'objet d'un reclassement du poste des provisions techniques vers la rubrique des fonds propres.

Au 31 mai 2018, l'actionnaire principal Nethys sa a cédé 92,33% des parts de la société Le Travailleur Chez Lui (TCL) dans le cadre d'un quasi-apport. La société TCL octroie et gère des prêts en vue de la construction, de l'achat ou de l'aménagement d'habitations sociales.

Cette transaction au sein du Groupe a été comptabilisée selon la méthode du « predecessor accounting », conformément à nos règles d'évaluation (voir point 2.3).

18. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

18.1. Ventilation des passifs liés à des contrats d'assurance

Les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance, y compris ceux pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré, se décomposent comme suit :

(En euros)	Activités vie	
	2018	2017
Provisions mathématiques	2.915.619.417	2.804.396.239
Provisions pour sinistres	23.469.551	19.393.572
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.939.088.968	2.823.789.811
Passifs liés à des contrats d'assurance en unité de compte	28.494.313	19.954.605
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	5.509.962	3.261.727
Passifs liés aux avantages au personnel	20.563.883	18.544.292
Total des passifs liés à des contrats d'assurance (bruts)	2.993.657.125	2.865.550.435
Total des passifs liés à des contrats d'assurance (net de la part des réassureurs)	2.993.657.125	2.865.550.435
Partie non courante	2.856.699.732	2.752.376.159
Partie courante	136.957.393	113.174.275

La partie courante (court terme) de ces passifs liés à des contrats d'assurance est de € 136.957.393 au 31 décembre 2018 et € 113.174.275 au 31 décembre 2017.

Les réassureurs ne disposent pas de parts dans les provisions mathématiques du Groupe.

Vu le montant non significatif par rapport au total des réserves mathématiques, les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ont été classés en tant que contrats d'assurance.

18.2. Évolution des passifs relatifs aux contrats d'assurance

(En euros)	Activités vie	
	2018	2017
Passifs liés à des contrats d'assurance au 1er janvier	2.823.789.811	2.713.812.853
Primes	186.987.786	179.013.334
Prestations	-162.863.367	-147.564.245
Revalorisation des provisions	79.438.520	72.602.221
Transferts	15.812.197	5.247.521
Provisions pour sinistres	-4.075.979	678.125
Passifs liés à des contrats d'assurance au 31 décembre	2.939.088.968	2.823.789.811

Les charges de prestations des contrats d'assurance présentées au compte de résultats s'élèvent à € 262.401.506. Cette charge est composée des prestations en rentes et capitaux (voir rubrique « prestations » dans le tableau ci-dessus) et de la variation des passifs liés à des contrats d'assurance.

19. Dettes de financement

19.1. Ventilation par nature

(En euros)	2018	2017
Fonds de garantie	60.000.000	60.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	123.229.946	145.242.316
Dettes subordonnées	183.229.946	205.242.316
Dettes envers les établissements de crédit	189.611.038	193.604.700
Emprunts adossés PH SWCS	378.131.685	
Autres	3.539.178	3.568.415
Autres dettes de financement	571.281.901	197.173.115
Total des dettes de financement	754.511.847	402.415.431

La diminution des dettes envers les établissements de crédit est expliquée par les remboursements prévus aux contrats des échéances de refinancement des créances de location-financements.

La juste valeur des emprunts subordonnés au 31 décembre 2018 s'élève à € 153,7 millions (contre € 195,3 millions au 31 décembre 2017). En ce qui concerne les dettes envers les établissements de crédit, leur juste valeur au 31 décembre 2018 s'élève à € 181,4 millions (contre € 195,5 millions au 31 décembre 2017).

Les emprunts adossés PH SWCS sont relatifs aux dettes de la société Le Travailleur Chez Lui, acquise en 2018. La juste valeur de ces emprunts au 31 décembre 2018 s'élève à € 434,4 millions.

Les gages donnés par la maison mère sur les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à € 35,5 millions.

19.2. Ventilation par échéance

(En euros)	2018			
	moins de 1an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur au bilan
Fonds de garantie			60.000.000	60.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	3.802.500	5.305.371	114.122.075	123.229.946
Dettes subordonnées	3.802.500	5.305.371	174.122.075	183.229.946
Dettes envers les établissements de crédit	16.252.680	68.562.601	104.795.758	189.611.038
Emprunts adossés PH SWCS	24.999.539	62.220.311	290.911.836	378.131.685
Autres	34.852	203.136	3.301.190	3.539.178
Autres dettes de financement	41.321.921	131.189.184	402.309.974	571.281.901
Total des dettes de financement	45.124.421	136.494.555	576.432.048	754.511.847

(En euros)	2017			
	moins de 1an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur au bilan
Fonds de garantie			60.000.000	60.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	3.802.500	0	141.439.816	145.242.316
Dettes subordonnées	3.802.500	0	201.439.816	205.242.316
Dettes envers les établissements de crédit	36.901.315	56.886.489	99.816.897	193.604.700
Autres	29.237	176.835	3.362.343	3.568.415
Autres dettes de financement	36.930.551	57.063.323	103.179.240	197.173.115
Total des dettes de financement	40.733.051	57.063.323	304.619.056	402.415.431

20. Autres dettes

Les autres dettes courantes (à l'exception des provisions, des dettes fiscales, des dettes financières et des dettes directement associées à des actifs non courants disponibles à la vente) peuvent être présentées comme suit :

(En euros)	2018	2017
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3.158.976	2.762.153
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée	74.910	-
Dettes liées aux activités opérationnelles	3.233.885	2.762.153
Impôts sur le résultat courant	534.441	415.836
Autres cotisations et taxes	1.890.833	2.998.592
Dettes d'impôt exigible	2.425.273	3.414.428
Dettes sociales	2.371.265	2.758.196
Dettes diverses	50.217.297	40.741.908
Compte de régularisation passifs	17.893.196	22.418.906
Autres dettes	70.481.758	65.919.010
Total des autres passifs	76.140.917	72.095.592

L'ensemble des autres passifs présentés ci-dessus sont exigibles à court terme. L'augmentation des dettes diverses est expliquée par les montants restants à libérer sur prêts.

21. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même juridiction fiscale.

21.1. Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs d'impôts différés par nature avant compensation par entités légales, ceci explique la différence avec les postes d'impôts différés à l'actif et au passif du bilan. Le total des impôts différés nets correspond au solde des actifs et passifs d'impôts différés repris au bilan. Le tableau ci-dessous reprend les impôts différés ventilés en fonction de la source. Le tableau repris sous le point 21.2 explique la fluctuation des impôts différés entre le début et la fin de l'exercice et les rubriques impactées par les mouvements dans les comptes (comptes de résultats, fonds propres).

(En euros)	2018			2017		
	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets
Impôts différés sur les réserves liées à la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		2.245.495	-2.245.495		614.819	-614.819
Impôts différés sur le résultat lié à la réévaluation des actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats		0	0		41.496	-41.496
Impôts différés sur les réserves liées aux immeubles de placement		102.225.370	-102.225.370		101.590.827	-101.590.827
Impôts différés sur le résultat lié aux immeubles de placement		-23.571.092	23.571.092		-20.273.005	20.273.005
Impôts différés sur le résultat lié à d'autres sources	830.111		830.111	630.143		630.143
Impôts différés liés aux pertes fiscales activées	109.312.672		109.312.672	77.228.998		77.228.998
Total	110.142.783	80.899.773	29.243.010	77.859.141	81.974.137	-4.114.995

21.2. Évolution des actifs et passifs d'impôts différés

En euros	2018			2017		
	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets
Valeur nette comptable au 1er janvier	69.928.079	74.043.074	-4.114.995	97.681.263	98.450.949	-769.686
Variations par le compte de résultats	31.997.440	-5.180.805	37.178.244	-28.404.537	-23.714.026	-4.690.510
Variation par les autres éléments du résultat global relatifs à des gains et pertes recyclable au compte de résultat	25.793	1.618.640	-1.592.848	672.601	15.380	657.221
Variation par les autres éléments du résultat global - Autres	21.477	2.248.868	-2.227.391	-21.248	-709.228	687.980
Valeur nette comptable au 31 décembre	101.972.788	72.729.778	29.243.010	69.928.079	74.043.074	-4.114.995

21.3. Latences fiscales

(En euros)	2018	2017
Latences fiscales pour lesquelles un impôt différé actif a été reconnu :		
Utilisation prévue dans l'année	5.604.827	13.670.818
Utilisation prévue au-delà de l'année	431.955.692	295.032.785
Sous-total	437.560.519	308.703.603
Latences fiscales pour lesquelles un impôt différé actif n'a pas été reconnu :		
Recouvrement illimité dans le temps	1.547.665.028	1.811.018.571
Sous-total	1.547.665.028	1.811.018.571
Total des latences fiscales	1.985.225.547	2.119.722.173

22. Avantages au personnel

Integrale s.a. offre à son personnel actif et retraité des avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et des indemnités de fin de contrat. Ces avantages ont été valorisés conformément à la norme IAS 19. La dette correspondante IAS 19 reconnue au bilan peut être décomposée comme suit.

22.1. Détail par nature d'avantages au personnel

(En euros)	2018	2017
Engagements de retraites postérieurs à l'emploi	20.004.307	18.200.913
Autres avantages à long terme du personnel	415.226	343.379
Total	20.419.533	18.544.292
Partie courante	1.728.055	2.706.431
Partie non courante	18.691.477	15.837.861

22.2. Engagements de retraite postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

La totalité des régimes octroyés au personnel des différentes filiales du Groupe sont assurés au sein même du Groupe à l'exception du régime sectoriel de la commission paritaire 306, qui est assurée auprès de l'OFP OGE0 2 pension. Il s'agit d'un plan de retraite alimenté par une prime annuelle de € 175 pour un travailleur à temps plein. Le plan ayant démarré récemment, les engagements ne sont pas significatifs.

A côté de ce régime sectoriel, deux types de régimes distincts coexistent :

- Les régimes à prestations définies, selon lesquels un montant prédéfini sera versé à un employé à son départ en retraite, ou durant sa retraite. Ce montant dépend généralement des facteurs suivants : nombre d'années de service, salaires et plafond de pension légale. Ces régimes ont été fermés le 1er mars 2006 : tout nouvel engagé bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies.
- Les régimes à cotisations définies qui sont des contrats de retraite par lesquels l'employeur s'engage à hauteur d'un financement. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et non sur le niveau des prestations, contrairement aux régimes à prestations définies. Le montant de la retraite des salariés se calcule alors par rapport au cumul des cotisations versées et capitalisées. La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan amène à considérer les plans belges à cotisations définies comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. L'employeur

conserve donc une obligation après le paiement des cotisations. Pour ce faire, Integrale s.a. comptabilise tous les plans de pension comme s'ils étaient des plans à prestations définies. Les estimations de ces engagements ont été déterminées en utilisant la méthode « Projected Unit Credit », méthode reconnue pour la norme IAS 19 pour les plans de pensions à prestations définies.

- iii. Un nouveau plan-bonus pour les membres du comité de direction, ce plan est un régime à cotisations définies pour lequel une seule prime unique a été versée en mai 2018.

Enfin, du fait que le Groupe assure lui-même les prestations futures des régimes de pensions octroyés à son personnel, les actifs de couverture des plans de pension ne correspondent pas à la définition d'actifs du régime au sens de l'IAS 19. La provision pour engagement de retraite est donc présentée brute à l'état de la situation financière sans déduction des actifs du plan. Les actifs du plan, dont la juste valeur s'est élevé à € 17,78 millions au 31 décembre 2018 contre € 14,45 millions au 31 décembre 2017, sont comptabilisés parmi les actifs financiers (la juste valeur qu'on renseigne ci-dessus comprend les deux plans cotisations et prestations définies).

Le Groupe assure également lui-même un régime de primes d'ancienneté (Jubilee) qui sont versées à l'occasion des 25 ans de service, des 30 ans de service, des 35 ans et des 45 ans de service. Le montant de l'avantage est égal respectivement à 1/4, 1/2, 3/4 et 1 mois de salaire. Si la carrière prestée au sein du Groupe n'est pas supérieure ou égale à 75 % de la carrière totale, un prorata est appliqué.

Pour la filiale TCL, il existe un régime à prestations définies dont le montant des provisions techniques se monte à € 0,5 millions. Ce plan n'a pas été intégré dans les présents calculs IAS-19.

A. Évolution de la valeur actuelle des régimes de retraite et des autres avantages

(En euros)	2018			2017		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier	18.200.913	343.379	18.544.292	16.696.834	298.507	16.995.342
Coût des services rendus	1.049.551	37.728	1.087.279	858.328	24.258	882.587
Coût financier	231.657	4.680	236.337	223.135	4.247	227.383
Contributions versées par les participants	148.489	-	148.489	141.224	-	141.224
Ecart actuariels	482.309	47.261	529.570	310.505	39.683	350.187
Prestations de services	(108.612)	-17.823	-126.435	-29.114	-23.316	-52.430
Transferts d'obligations pour les sortis au 1er janvier	-	-	-	-	-	-
Valeur actuelle de l'obligation au 31 décembre	20.004.307	415.226	20.419.533	18.200.913	343.379	18.544.292

(En euros)	2018			2017		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Ecart actuariels	482.309	47.261	529.570	310.505	39.683	350.187
- dus aux changements d'hypothèses financières	394.978	19.310	414.288	1.093.812	24.985	1.118.798
- autres	87.331	27.951	115.282	783.308	-14.697	768.610

B. Hypothèses actuarielles

Le calcul de la dette est basé sur des hypothèses actuarielles qui ont été déterminées à chaque date de clôture. Elles sont non seulement basées sur des facteurs macroéconomiques pertinents pour les dates en question mais aussi sur les différentes caractéristiques des plans valorisés. Elles représentent la meilleure estimation d'Integrale s.a. pour le futur. Elles sont revues périodiquement en fonction des évolutions des marchés et des statistiques disponibles.

	2018	2017
Taux d'actualisation appliqué	1,20%	1,27%
Taux attendu d'augmentation des salaires	3,10%	3,54%
Augmentations futures des prestations définies	1,42%	1,63%
Taux de rendement attendu des droits au remboursement comptabilisés en tant qu'actifs	S.O.	S.O.
Taux d'évolution des coûts médicaux (sur base du taux d'inflation)	S.O.	S.O.

Le taux d'actualisation a été fixé en prenant comme référence le taux de marché à la fin de la période de reporting fondé sur les obligations d'entités de première catégorie (niveau de qualité de crédit 1).

Analyse de sensibilité

La valeur actuelle des obligations des régimes de retraite a été déterminée en faisant varier certains paramètres de +10 % ou de -10 %.

(En euros)	2018	2017
Taux d'actualisation appliqué augmenté de 10% (1,320%)	19.776.411	17.938.353
Taux d'actualisation appliqué diminué de 10% (1,080%)	20.237.441	18.469.875
Taux attendu d'augmentation des salaires augmenté de 10% (3,410%)	20.486.815	18.822.483
Taux attendu d'augmentation des salaires diminué de 10% (2,790%)	19.547.755	17.616.392
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales augmenté de 10% (1,562%)	19.900.834	18.071.089
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales diminué de 10% (1,278%)	20.106.055	18.328.018
Rajeunissement de 3 ans des tables de mortalité	19.977.957	18.183.550

La valeur actuelle des obligations des autres prestations (prime ancienneté) a été déterminée en faisant varier certains paramètres de +10 % ou de -10 %.

(En euros)	2018	2017
Taux d'actualisation appliqué augmenté de 10% (1,320%)	409.092	338.420
Taux d'actualisation appliqué diminué de 10% (1,080%)	421.504	348.448
Taux attendu d'augmentation des salaires augmenté de 10% (3,410%)	431.390	357.425
Taux attendu d'augmentation des salaires diminué de 10% (2,790%)	399.901	330.072
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales augmenté de 10% (1,562%)	415.226	343.379
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales diminué de 10% (1,278%)	415.226	343.379
Rajeunissement de 3 ans des tables de mortalité	419.676	346.481

C. Coûts à charge du compte de résultats

(En euros)	2018			2017		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Coût des services rendus	1.049.551	37.728	1.087.279	858.328	24.258	882.587
Coût financier	231.657	4.680	236.337	223.135	4.247	227.383
Contributions versées par les participants	148.489	-	148.489	141.224	-	141.224
Prestations de services	-108.612	-17.823	-126.435	-29.114	-23.316	-52.430

D. Coûts portés dans les fonds propres (Other Comprehensive Income)

(En euros)	2018			2017		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Ecart actuariel	482.309	47.261	529.570	310.505	39.683	350.187

E. Informations complémentaires relatives à la norme IAS 19

La durée des engagements de retraite et celle des autres avantages à long terme passent d'environ 9 ans à 11 années, modification causée par la prise en compte de deux années supplémentaires pour les travailleurs bénéficiant du régime à Prestations Définies.

(En années)	2018	2017
Duration - RETRAITE	9,50	10,75
Duration - AUTRES PRESTATIONS POSTERIEURES A L'EMPLOI	12,46	11,50
Duration - TOTALE	9,56	10,77

Les allocations et taxes à charge du Groupe pour l'exercice 2018 estimées à € 0,9 million ont été complétées par une consolidation des engagements vis-à-vis d'une catégorie du personnel pour un montant de € 1.3 million ainsi que par une prime unique de € 1,5 million. Par contre, les contributions versées par les participants se montent à € 0,1 million.

Les prestations attendues au cours des prochains exercices sont données dans le tableau ci-après.

(En euros)	Prestations attendues			Prestations attendues		
	Régimes de retraite	Autres prestations	Total	Régimes de retraite	Autres prestations	Total
< 1 an	0	5.740	5.740	1.244.197	12.987	1.257.184
1 à 2 ans	1.771.010	11.762	1.782.772	0	6.970	6.970
2 à 3 ans	7.812	12.307	20.119	1.329.865	15.592	1.345.457
3 à 4 ans	8.909	20.362	29.271	993.083	11.795	1.004.878
4 à 5 ans	757.169	20.019	777.189	1.237.939	28.447	1.266.386
5 à 6 ans	2.752.846	30.428	2.783.275	342.396	35.306	377.701
6 à 11 ans	3.696.135	132.356	3.828.491	6.561.040	188.081	6.749.121

23. Provisions pour risques et charges

En euros	2018	2017
	Provisions pour autres risques et charges	Provisions pour autres risques et charges
Provisions au 1er janvier	254.957	207.517
Dotations (+)	49.675	49.140
Reprises (-)	-1.700	-1.700
Provisions au 31 décembre	302.932	254.957

Ce poste reprend les provisions constituées dans nos filiales immobilières.

24. Résultat des activités d'assurance

24.1. Chiffre d'affaires des activités d'assurance

(En euros)	2018			2017		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total
Primes émises brutes	186.987.786		186.987.786	179.013.334		179.013.334
Primes acquises cédées aux réassureurs	-1.556.259		-1.556.259	-1.424.177		-1.424.177
Primes acquises	185.431.527		185.431.527	177.589.157		177.589.157
Autres produits des activités d'assurance	6.507.132		6.507.132	6.283.585		6.283.585
Chiffre d'affaires des activités d'assurance (net de réassurance)	191.938.659		191.938.659	183.872.742		183.872.742

Le chiffre d'affaires, y inclus transfert de réserves, du Groupe est principalement expliqué par l'encaissement d'Integrale s.a. Il se répartit en primes récurrentes, € 140,0 millions (€ 97,2 millions en 2017) et en primes uniques € 47,0 millions (€ 52,7 millions en 2017). Les primes encaissées se répartissent entre les produits d'assurance de groupe (77,3 %) et l'assurance vie individuelle (22,7 %).

24.2. Charges techniques des activités d'assurance

(En euros)	2018			2017		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total
Charges des prestations d'assurance	-270.758.991		-270.758.991	-262.401.506		-262.401.506
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	1.618.063		1.618.063	1.267.427		1.267.427
Charges de gestion	-13.775.394		-13.775.394	-12.366.701		-12.366.701
Charges techniques des activités d'assurance	-282.916.322		-282.916.322	-273.500.780		-273.500.780

24.3. Résultat net des cessions en réassurance

(En euros)	2018	2017
Primes acquises cédées aux réassureurs	-1.556.259	-1.424.177
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	1.618.063	1.267.427
Résultat net des cessions en réassurance	61.805	-156.750

25. Résultat financier net

(En euros)	2018					
	Produits nets des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Charges de gestion des placements	Charges liées aux dettes de financement
Immeubles de placement	6.348.733		2.272.142	-2.223.971	-12.279.539	-21.065.214
Participations		-1.137.217		-89		-1.137.307
Participations		-1.137.217		-89		-1.137.307
Actions et fonds disponibles à la vente	8.566.384	-2.795.657				5.770.727
Actions et fonds comptabilisés à la juste valeur par résultat			522.508			522.508
Actions et fonds d'investissement	8.566.384	-2.795.657	522.508			6.293.236
Obligations disponibles à la vente	54.039.605	12.801.053	38.715	-5.505.611		61.373.762
Obligations comptabilisées à la juste valeur par le résultat	3.245.717	-1.760.215	-739.998			745.505
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2.608.225			-73.220		2.535.006
Obligations	59.893.547	11.040.838	-701.282	-5.578.831		64.654.272
Prêts, dépôts et autres placements financiers	20.894.133	417.482	29.660	-586		21.340.689
Instruments financiers dérivés	6.543.906		444.893		-5.305.227	1.683.571
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.061.502	8.657				1.070.159
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	103.308.205	7.534.103	2.567.921	-7.803.478	-17.584.767	-21.065.214

2017

(En euros)	Produits nets des placements	Plus ou moins- values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Charges de gestion des placements	Charges liées aux dettes de financement	Total
Immeubles de placement	5.900.602		-1.678.187	-1.027.883	-11.219.842	-18.774.143	-8.025.310
Participations							
Actions et fonds disponibles à la vente	3.097.235	7.113.288		-8.937			10.201.586
Actions et fonds comptabilisés à la juste valeur par résultat			950.860				950.860
Actions et fonds d'investissement	3.097.235	7.113.288	950.860	-8.937			11.152.446
Obligations disponibles à la vente	61.401.265	6.903.619					68.304.884
Obligations comptabilisées à la juste valeur par le résultat	14.448.194	4.340.395	3.729.929				22.518.518
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2.012.778			-31.351			1.981.427
Obligations	77.862.237	11.244.014	3.729.929	-31.351			92.804.829
Prêts, dépôts et autres placements financiers	7.667.305	-68.916		-705			7.597.685
Instruments financiers dérivés	6.219.181		-579.910		-8.553.720		-2.914.449
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.706.994	4.387.806			-65.206		6.029.595
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	102.453.554	22.676.192	2.422.691	-1.068.875	-19.838.768	-18.774.143	106.644.794

26. Dépenses par nature

(En euros)	2018	2017
Frais de personnel (voir détail note 27)	15.382.881	10.790.126
Biens et services divers	10.251.264	8.518.872
Charges locatives (précompte immobilier)	4.368.058	4.375.579
Charges liées aux immeubles d'exploitation	2.874.832	2.955.314
Provisions pour autres risques et charges	0	-135.074
Dotations et amortissements	2.846.271	715.679
Autres charges	200.715	186.855
Frais généraux récupérés (-)	-5.965.317	-6.078.959
Total des frais généraux par nature	29.958.704	21.328.391

27. Charges de personnel

(En euros)	2018	2017
Salaires	9.775.594	8.403.963
Charges de sécurité sociale	2.410.589	1.756.510
Avantages au personnel	2.832.986	534.542
Autres avantages	363.711	95.110
Total des frais de personnel	15.382.881	10.790.126

28. Impôts sur le résultat

Détail de la charge d'impôts

(En euros)	2018	2017
Impôt exigible	1.409.169	1.757.680
Impôt différé	-35.585.396	4.033.289
Impôt sur le bénéfice des activités courantes	-34.176.227	5.790.970

(En euros)	2018	2017
Bénéfice avant impôts	14.707.019	39.033.581
Taux imposition théorique	29,58%	33,99%
Charge/Produit d'impôt théorique	-4.350.336	-13.267.514
Incidence des différences temporaires et latences fiscales	38.526.564	7.476.544
Charge/produit d'impôt réel	34.176.227	-5.790.970

Le produit d'impôt réel de € 21,5 millions correspond essentiellement à l'augmentation des actifs d'impôts différés de € 32 millions ainsi qu'à l'augmentation de l'impôt différé passif de € 11,5 millions relatif à la variation de la juste valeur des immeubles de placement. Le montant des impôts réellement payés sur l'exercice 2018 s'élève à € 1,4 millions.

29. Engagements

Autres droits et engagements qui ne sont pas reflétés dans le bilan

Les garanties réelles sur actifs propres comprises dans la consolidation et accordées en tant que sécurité pour des dettes ou engagements s'élèvent à € 442 millions en 2018 (€ 464,1 millions en 2017).

Signalons également qu'Integrale détient des garanties promises par des tiers pour son compte par l'intermédiaire des prêts hypothécaires (€ 9,3 millions) et des prêts garantis (€ 116 millions) octroyés.

30. Transactions avec les parties liées

Les parties liées d'Integrale s.a. sont : Nethys s.a., Enodia s.c.r.l. et Finanpart s.a..

Comme mentionné en annexe 16, au cours de l'exercice 2018 Nethys sa a participé à l'augmentation de capital d'Integrale s.a. à hauteur d'un montant de € 165,6 millions. Aucune autre transaction n'a été conclue avec ces parties liées au cours de l'année 2018.

Rémunération des principaux dirigeants

(En euros)	2018	2017
Rémunérations aux principaux dirigeants		
Avantages à court terme	2.390.331	1.890.148
Avantages postérieurs à l'emploi	3.245.492	358.277

31. Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance d'éléments postérieurs à la clôture qui pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2018.

32. Liste des sociétés consolidées

32.1. Liste des filiales

Integrale s.a. possède les filiales suivantes :

Situation au 31 décembre	2018				2017
	Pays	Devise	Secteur d'activité	Fraction du capital détenue (en %)	Fraction du capital détenue (en %)
Maison mère :					
Integrale SA	BE	EUR	Assurance		
Sociétés consolidées par intégration globale:					
Integrale Immo Management SA	BE	EUR	Immobilier	99,98%	99,98%
Ariane Building SA	BE	EUR	Immobilier	75,00%	75,00%
Integrale Insurance Services SA	BE	EUR	Service	63,64%	63,64%
Vital Building SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Regent Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%
Nivelles Property SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%
Integrale Zaventem Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%
Arsenal Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%
Copernicus Site SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%	60,00%
Immo Fractal SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Draper Estate SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%	60,00%
Drapfin SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%	60,00%
Lozana Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Waterside SA	BE	EUR	Immobilier	60,16%	60,16%
Gutenberg SA	BE	EUR	Immobilier	92,14%	92,14%
New Mecco Warehouse SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
FM-A Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Integrale Immo Lux SARL	LU	EUR	Immobilier	97,22%	97,22%
Immo Haecht 1442 SA	BE	EUR	Immobilier	85,00%	85,00%
Cerep Loi 1 SA	BE	EUR	Immobilier	0,00%	51,00%
Cerep Loi 2 SA	BE	EUR	Immobilier	0,00%	100,00%
Ginkgo Park SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Office Park Alleur SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
La foncière liégeoise SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
SPV JVC GEMEENTEPARK BRASSCHAAT SA	BE	EUR	Immobilier	99,00%	99,00%
Building Green One SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Luso Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Tetris Offices. The Loop Building One S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Intorp S.A.	BE	EUR	Immobilier	70,00%	70,00%
Vordenstein Vastgoed S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Manujacq S.C.I	MC	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Immo PA33 2 S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Couvent de la chartreuse S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Integrale Green Energy S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Meuse Office 1 SPRL	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Power 2 Green S.A.	BE	EUR	Immobilier	74,99%	74,99%
Green4Power S.A.	BE	EUR	Immobilier	75,00%	75,00%
ILLux Junck	LU	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Carolease S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%
Stodiek Propco I S.R.L.	LU	EUR	Immobilier	90,00%	91,50%
Stodiek Propco II S.R.L.	LU	EUR	Immobilier	90,00%	91,50%
Stodiek Propco III S.R.L.	LU	EUR	Immobilier	90,00%	91,50%
Integrale Real Estate Fund	BE	EUR	Immobilier	100,00%	
Le Travailleur chez Lui	BE	EUR	Financier	92,33%	
Grijze poort	NL	EUR	Immobilier	100,00%	

Situation au 31 décembre	2018				2017
	Pays	Devise	Secteur d'activité	Fraction du capital détenue (en %)	Fraction du capital détenue (en %)
Sociétés associées et mises en équivalence:					
Integrale Luxembourg SA	LU	EUR	Assurance	15,00%	15,00%
Inclusio S.C.A.	BE	EUR	Immobilier	24,42%	24,42%
Digital Orthopaedics S.A.	BE	EUR	Scientifique	24,53%	24,53%
New Tide Rotterdam S.A.	BE	EUR	Immobilier	40,00%	40,00%
Air Properties S.A.	BE	EUR	Immobilier	21,00%	21,00%
Epimede S.A.	BE	EUR	Financier	20,00%	20,00%
Anatis S.A.	BE	EUR	Scientifique	36,26%	32,55%
Ecetia Finance S.C.R.L.	BE	EUR	Financier	11,11%	

32.2. Filiales non consolidées

Situation au 31 décembre	2018				2017
	Pays	Devise	Motif de l'exclusion	Fraction du capital détenue (en %)	Fraction du capital détenue (en %)
Europamut - Mediação de Seguros S.A.	POR	EUR	Non significatif	0,13%	0,13%
C.V. Benine	NL	EUR	Non significatif	23,00%	23,00%
Novadip Biosciences S.A.	BE	EUR	Non significatif	10,08%	7,24%
Accessia S.A.	BE	EUR	Non significatif	25,00%	25,00%
I-Libris S.P.R.L.	BE	EUR	Non significatif	49,00%	
	Total			4.524.635	

Ces filiales sont comptabilisées au coût d'acquisition.

33. Honoraires des auditeurs

Le détail des honoraires des auditeurs (HTVA) se présente comme suit au 31 décembre 2018 :

(en euros)	2018	2017
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	326.695	323.660
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par le(s) commissaire(s)	79.470	49.060
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête		
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	58.871	35.070

Rapport de gestion

1. Evolution des affaires, situation de la société, principaux risques et résultats

1.1. Contexte financier

L'année 2018 a été marquée par le retour de la volatilité sur l'ensemble des marchés avec des épisodes assez brutaux par moment, qui se sont accentués à partir du mois d'octobre. Les faits principaux constatés en 2018 sont :

- l'écartement des primes de risque sur la dette italienne et sa contamination au secteur financier ;
- le risque lié au Brexit ;
- la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine qui aura impacté la croissance mondiale ;
- la poursuite de la politique d'achat d'actifs de la BCE qui va tendre vers la normalisation en 2019 à la suite de la fin du QE (Quantitative Easing).

Tous ces facteurs ont influencé la croissance économique qui est restée décevante en Europe et qui a impacté les marchés actions. Ces derniers ont perdu plus de 14% dont plus de 5% sur le seul mois de décembre. Les investisseurs se sont réfugiés vers les actifs de qualité. Les taux souverains qui avaient connu un rebond en début d'année sont par la suite revenu à des niveaux proches de fin 2017. Le taux OLO à 10 ans est passé de 0,635% au 31 décembre 2017 à 1,035% en février 2018 pour terminer l'année à 0,776%. Le taux allemand a évolué de 0,43% au 31 décembre 2017 à 0,767% en février 2018 pour terminer l'année à 0,242%.

Les spreads de crédit se sont envolés durant cette année passant de 300 points de base (indice iTraxx X-Over 10 ans) à 430 points de base.

Tous ces ingrédients ont influencé la performance de nos portefeuilles d'actifs. Les spreads de crédit et les marchés actions (via notre exposition aux obligations convertibles) ont eu un impact négatif. Celui-ci a été compensé par notre exposition au risque souverain via la diminution des taux mais également grâce au risque italien qui a surperformé au mois de décembre (même si globalement la performance est négative en 2018).

1.2. Événements majeurs en 2018

Après le lancement du produit Perspective-Immo à la fin du mois de juin 2017, Integrale a lancé fin septembre 2018, en partenariat avec l'association de consommateurs Test-Achats, un deuxième produit en branche 23 multi-assets pour particuliers. Son nom est Integrale Perspective-Test Achats, par référence au fait que ce fonds investit majoritairement dans les indices boursiers mondiaux basés sur les recommandations des experts de la revue Test-Achats Invest.

L'encaissement de ce produit, qui est proche du million d'euros par mois, répond aux attentes malgré l'évolution négative des indices boursiers mondiaux en cette fin d'année 2018. Sa valeur nette d'inventaire a chuté de 7% au cours de ses 3 premiers mois. Une grande partie de cette chute a été récupérée au cours du mois de janvier 2019.

Avec 80% de titres non cotés en bourse, Perspective-Immo a réalisé un rendement de 5,4% en 2018, remplissant ainsi parfaitement son objectif de combiner un rendement supérieur à la branche 21 et une faible volatilité. Pour rappel, ce premier support est dédié entièrement à l'activité immobilière dans laquelle Integrale a acquis une très grande expérience depuis 40 ans, et qui a été primée en 2017 et 2018 par l'obtention du IPE Awards - Real Estate pour la Belgique et la France.

La branche 23 gagne également en pertinence et en importance dans les pensions complémentaires où nous recevons de plus en plus de demandes. Dans ce cadre, la flexibilité et le sur-mesure restent des atouts d'Integrale, qui offre une combinaison branche 21 / branche 23 en financement collectif adaptée au client, ainsi que la mise à disposition des fonds Perspective-Immo et Perspective-Test Achats en plus de tout autre support externe souhaité par le client.

Au niveau législatif, 2018 a continué dans la lancée des années précédentes avec de nouvelles législations destinées à protéger le consommateur, dont les plus importantes sont la législation sur la protection des données entrée en

vigueur le 25 mai 2018 (appelée GDPR pour General Data Protection Regulation) et la transposition de la directive appelée « Portabilité » qui a nécessité le changement de nos conditions générales.

1.3. Personnel

Les effectifs d'Integrale évoluent conformément au plan prévisionnel d'engagements qui répond à plusieurs objectifs : faire face à une charge de travail en constante augmentation, poursuivre la mise en œuvre de la démarche Solvabilité II et garantir la continuité de l'entreprise en tenant compte de la pyramide des âges, tout en maintenant un service de qualité et une bonne maîtrise des frais généraux.

A la fin de l'exercice 2018, Integrale comptait 117 personnes physiques, soit 108,30 équivalents temps-plein.

Au niveau d'Integrale et de ses filiales belges, nous sommes passés de 139 à 151 personnes physiques entre fin 2017 et fin 2018. Les départements qui ont été renforcés sont : commercial, assurance, secrétariat, compliance, gestion des risques, comptabilité, CTI, RH, gestion mobilière, actuariat, immobilier.

1.4. Fonction de gestion des risques

Selon la circulaire NBB_2016_31, actualisée en septembre 2018, relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », la fonction de gestion des risques aide le conseil d'administration, le comité de direction et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques.

Le système de gestion des risques est un système comportant :

1. une stratégie de gestion des risques clairement définie, qui soit cohérente avec la stratégie globale de l'entreprise. Les objectifs et les principes fondamentaux de cette stratégie, les limites approuvées de tolérance au risque et la répartition des responsabilités entre toutes les activités de l'entreprise sont consignés par écrit ;
2. une procédure clairement définie en ce qui concerne le processus de prise de décision ;
3. des politiques écrites qui définissent et catégorisent effectivement par type les risques importants auxquels l'entreprise est exposée, et en indiquent les limites approuvées de tolérance au risque. Ces politiques mettent en œuvre la stratégie de l'entreprise en matière de risque, prévoient des mécanismes de contrôle et tiennent compte de la nature, de l'étendue et de l'horizon temporel des activités, ainsi que des risques qui y sont liés ;
4. des procédures et processus de reporting garantissant que les informations relatives aux risques importants auxquels l'entreprise est exposée et à l'efficacité du système de gestion des risques sont activement suivies et analysées et, si nécessaire, que les modifications appropriées sont apportées au système.

L'objectif final est d'identifier, évaluer, gérer et suivre les risques auxquels les entreprises d'assurance sont ou pourraient être exposées.

Le système de gestion des risques couvre les domaines suivants :

1. la souscription et le provisionnement ;
2. la gestion actif-passif (asset-liability management - ALM) ;
3. les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires ;
4. la gestion du risque de liquidité et de concentration ;
5. la gestion du risque opérationnel ;
6. la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque.

Dans le cadre de son système de gestion des risques, l'entreprise d'assurance procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (« Own Risk and Solvency Assessment » ou « ORSA »).

Cette évaluation porte au moins sur les éléments suivants :

1. le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique ainsi que des limites générales de la tolérance au risque et de la stratégie de l'entreprise, approuvées par le conseil d'administration et le comité de direction ;
2. le respect permanent des exigences de capital prévues et des exigences concernant les provisions techniques ;

3. la mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis, qu'il soit calculé à l'aide de la formule standard ou en recourant à un modèle interne, partiel ou intégral.

Dans l'ORSA, les deux plus grands risques identifiés sont :

/ Risque de hausse de spread : le risque d'une perte qui résulte d'une remontée des spreads et de ne pas être en mesure de constituer assez de fonds propres pour faire face à la solvabilité de l'entreprise.

/ Risque de baisse des taux d'intérêt : le risque d'une perte qui résulte d'une baisse des taux d'intérêt et de ne pas être en mesure de constituer assez de fonds propres pour faire face à la solvabilité de l'entreprise.

Il importe également que les risques soient correctement communiqués, que ce soit auprès de l'autorité prudentielle ou auprès du grand public. Ce reporting est d'une part quantitatif (QRTs = Quantitative Reporting Template) et d'autre part qualitatif (RSR et SFCR).

Le Regular Supervisory Report (RSR) est à destination de la Banque Nationale de Belgique et le Solvency & Financial Capital Report (SFCR) est à destination du grand public.

L'objectif de ces rapports narratifs est de commenter les résultats chiffrés présentés dans les QRTs.

1.5. Présentation et approbation des états financiers IFRS consolidés au 31 décembre 2018

Le total du bilan consolidé s'élève à € 4.873,08 millions au 31 décembre 2018, contre € 4.245,51 millions à la clôture de l'exercice précédent retraité.

Les placements financiers et immeubles de placement s'élèvent à € 4.258,57 millions.

Au 31 décembre 2018, la part du Groupe dans les capitaux propres consolidés s'élève à € 921,32 millions contre € 765,84 millions.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance et d'investissement atteignent un montant de € 2.993,66 millions, en croissance de 4,47% par rapport à fin 2017.

Le chiffre d'affaires des activités d'assurance s'élève, pour l'année 2018, à € 191,94 millions.

Les produits financiers nets atteignent un montant de € 113,41 millions contre € 127,55 millions en 2017. Les charges financières et de financement s'élèvent à € 46,45 millions contre € 39,69 millions en 2017.

Au cours de l'exercice, l'application des règles d'évaluation a engendré la comptabilisation de corrections de valeur sur placements. En effet, le test de dépréciation a conduit à l'enregistrement d'une dépréciation de 5,50 millions sur la totalité de la valeur d'un titre suite au non remboursement à l'échéance.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à € 48,88 millions.

Le Conseil d'administration soumet les comptes à l'Assemblée générale :

- Le total du bilan s'élève à € 4.873.077.375.
- Les fonds propres part du Groupe s'élèvent à € 921.320.901.
- Les provisions relatives aux contrats d'assurance et d'investissement s'élèvent à € 2.993.657.125.

2. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Jusqu'au jour de l'arrêt des comptes, le Conseil d'administration a suivi l'évolution des marchés de manière très attentive et a tenu compte de cette situation. En particulier, le Conseil a veillé à l'adéquation des règles d'évaluation à la situation actuelle des marchés.

3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence sur le développement de la société

Il n'y a pas de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

4. Activités en matière de recherche et développement – perspectives et orientations stratégiques

Les orientations stratégiques continuent à se focaliser sur les grands défis à venir, à savoir :

- maintenir une croissance des encaissements récurrents par un service de qualité et du sur-mesure ;
- développer de nouveaux produits :
 - o dans le 2^{ème} pilier : produits pour indépendants personnes physiques, branche 23 pour indépendants, une plus grande diversité dans la branche 23 collective ;
 - o dans le 3^{ème} pilier : nouveaux supports à notre gamme perspective et nouveaux produits en collaboration avec nos partenaires (branche 23 et revenus garantis) ; et
 - o dans de nouveaux domaines au travers de partenariat ou d'acquisitions pouvant engendrer des modifications sur la structure actuelle.
- continuer à obtenir des rendements intéressants de nos actifs dans cet environnement persistant de taux d'intérêt historiquement bas.

Toutes les démarches de recherche et de développement d'Integrale soutiennent ces orientations stratégiques.

5. Fonctions de contrôle & intérêts opposés des Administrateurs

5.1. Contrôle interne

Comme le prévoit la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », Integrale dispose d'un dispositif en vue de garantir une gestion efficace et prudente de ses activités. Le contrôle interne mis en place au sein d'Integrale ainsi que son efficacité font l'objet de rapports validés par le conseil d'administration et adressés à la Banque Nationale de Belgique.

Conformément à la circulaire NBB_2017_27 relative aux attentes de la Banque en matière de qualité des données prudentielles et financières communiquées, un self-assessment « data quality » a été réalisé fin 2017-début 2018. Des plans d'actions à court terme et à long terme ont été également mis en place.

5.2. Fonction actuarielle

La circulaire NBB_2016_31, actualisée en septembre 2018, relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », prévoit la possibilité de sous-traiter la fonction actuarielle. C'est le choix qu'a fait Integrale en sous-traitant la fonction actuarielle auprès de Jan De Roeck de la compagnie WillisTowersWatson. Integrale a désigné la CRO comme « personne relais responsable » de la fonction actuarielle.

5.3. Compliance

La fonction compliance doit veiller au respect des règles légales et réglementaires d'intégrité et de conduite qui s'appliquent à Integrale. Les règles visées sont reprises dans la charte compliance conformément à la circulaire NBB_2012_14. La vérification de la conformité est organisée comme suite : détermination de l'inventaire des normes qui entrent dans son domaine de travail, analyse de ces normes basées sur le risque, vérification de procédures en place par rapport aux exigences normatives, formulation d'éventuelles recommandations et suivi de l'implémentation

de celles-ci tenant compte du principe « comply or explain », monitoring et testing, sensibilisation des membres du personnel aux matières « compliance ».

De plus, la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », attend de la fonction compliance d'une part de lister les politiques requises par la directive Solvabilité II et de veiller au respect, par ces politiques, de la structure imposée par la Banque Nationale de Belgique, et, d'autre part, de veiller à la cohérence des différents reportings en matière d'actionnariat, structure de gestion, fit & proper, incompatibilités des mandats, crédits et assurances aux dirigeants, fonctions de contrôle indépendantes, rémunération, conflits d'intérêts et sous-traitance

5.4. Audit interne

L'audit interne exerce de manière indépendante et permanente la revue des différentes activités de l'organisation afin de s'assurer de l'adéquation des processus de gestion des risques, de gouvernance d'entreprise et de contrôle interne mis en place. Il communique, le cas échéant, des recommandations spécifiques afin d'améliorer le contrôle au sens large. Dans l'exécution de ses missions, il agit en tant que troisième ligne de défense dans la gestion des risques opérationnels.

Il conduit ses travaux en conformité avec le Code de déontologie de l'Institut des Auditeurs Internes, les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne ainsi que les avis et circulaires émis par l'autorité de contrôle, et, notamment, la circulaire NBB_2016_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance » (version actualisée en septembre 2018 suite à la communication NBB_2018_23), et la circulaire NBB_2015_21 concernant le « contrôle interne et la fonction d'audit interne ».

L'Audit interne dépend du comité d'audit et lui rapporte les conclusions des missions menées et l'avancement des missions en cours. L'ensemble des activités à auditer est intégré dans un plan pluriannuel dont sont extraites les missions à réaliser annuellement. Si les circonstances l'exigent, des missions additionnelles ponctuelles peuvent être ajoutées à la demande du comité d'audit, du comité de direction ou à l'initiative de l'audit interne lui-même.

Les rapports d'audit sont transmis aux audités, à la direction (dont la Chief Risk Officer) et à l'auditeur externe. Une copie des rapports est déposée sur l'intranet de la société où elle peut être consultée par l'ensemble des administrateurs.

Un suivi périodique de la mise en place des recommandations est effectué et l'avancement des actions correctives est communiqué à la direction et au comité d'audit.

5.5. Intérêts opposés des Administrateurs

Durant l'exercice, aucun Administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration.

6. Utilisation d'instruments financiers dérivés

Integrale n'a pas eu recours à des instruments dérivés durant l'exercice 2018.

Integrale dispose toujours de positions ouvertes sur des swaps d'inflation. Ceux-ci permettent de couvrir le risque d'inflation sur le paiement de portefeuilles de rentes de prépension.

Un swap de devises a également été mis en place afin de nous prémunir des fluctuations du cours CHF dans le cadre de paiements d'intérêts sur l'emprunt subordonné coté.

Enfin, des positions sont ouvertes sur des equity swaps mis en place afin de générer du rendement complémentaire.

7. Compétences et indépendance du Comité d'audit et du Comité des risques

7.1. Compétences et indépendance du Comité d'audit

Compte tenu de leur expérience, les membres du comité d'audit disposent de compétences en matière de finances, de comptabilité et d'audit, ainsi que dans le domaine de l'assurance vie. Les administrateurs d'Integrale membres du comité d'audit ont collectivement une expérience probante.

7.2. Compétences et indépendance du Comité des risques

Compte tenu de leur expérience, les membres du comité des risques disposent de compétences en matière de gestion des risques ainsi que dans le domaine de l'assurance vie.

Les administrateurs d'Integrale membres du comité des risques ont collectivement une expérience probante.

8. Remerciements

Nous transmettons nos plus sincères remerciements à nos entreprises clientes, à nos affiliés ainsi qu'à nos partenaires pour la confiance qu'ils nous témoignent depuis toujours. En 2018, nous avons continué à construire et à bâtir de nouvelles étapes dans les produits et services fournis par Integrale. Nous remercions également nos actionnaires qui croient en notre modèle et en notre capacité à produire de la valeur. Enfin, un tout grand merci à nos collaborateurs pour leur implication, leur motivation, leur enthousiasme et leur créativité. Sans eux, rien ne serait possible.

Ensemble, nous avons une fois de plus démontré que nous restons fidèles à nos valeurs et que nous pouvons envisager l'avenir sereinement, convaincus de prendre les mesures adéquates pour relever les défis qui nous attendent dans le meilleur intérêt de nos affiliés.

Le Conseil d'administration



INTEGRALE SA

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Le 29 mai 2019

Sint-Stevens-Woluwe, le 29 mai 2019

Aux Actionnaires
d'Integrale SA
Liège

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés d'Integrale SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du Commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que Commissaire par l'Assemblée générale du 31 mai 2018, conformément à la proposition du Conseil d'administration émise sur recommandation du Comité d'audit et sur présentation du Conseil d'entreprise. Notre mandat de Commissaire viendra à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels d'Integrale SA durant vingt-deux exercices.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2018, le compte de résultats consolidés et l'état consolidé du résultat global, l'état de variations des capitaux propres consolidés, l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidée qui s'élève à EUR 4.873.077.375 et d'un compte de résultats consolidés qui se solde par un résultat net consolidé, part du Groupe de EUR 46.476.853.

A notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit rendues applicables par l'IAASB aux exercices clos à partir du 31 décembre 2018 non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Valorisation des passifs liés aux contrats d'assurance

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2018, les passifs liés aux contrats d'assurance vie ou les provisions techniques s'établissent à EUR 2.939 millions et représentent plus de 60% du total de la situation financière consolidée du Groupe. Les provisions techniques sont calculées sur la base de techniques actuarielles définies par la loi ainsi que conformément aux paramètres techniques issus des contrats d'assurance. Comme mentionné dans les notes 2.17.2 et 3.2 aux comptes consolidés, dans le cadre de la clôture de l'exercice comptable, un test est réalisé pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance au regard des flux futurs estimés. Le cas échéant, les provisions techniques sont augmentées de l'éventuelle insuffisance qui résulte du test de suffisance.

Le test de suffisance des provisions techniques se base sur des techniques actuarielles. Il est relativement complexe, eu égard au fait qu'il repose sur un certain nombre d'hypothèses qui requièrent un jugement important concernant des événements futurs. Ces dernières peuvent être influencées par les conditions économiques et politiques d'entreprise futures ainsi que par des réglementations gouvernementales. Les hypothèses utilisées dans le cadre du test de suffisance des provisions techniques dépendent essentiellement des risques liés à la mortalité, à la longévité, à des effets liés à la diminution des rendements financiers (et notamment des taux d'intérêts) ainsi qu'aux frais généraux. Ces différents éléments combinés à l'éventuelle incertitude liée aux techniques de modélisation et au caractère discrétionnaire des hypothèses retenues dans le cadre du test de suffisance sont les principales raisons pour lesquelles nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons effectué des vérifications quant à l'efficacité opérationnelle des contrôles mis en place par le Groupe en vue de s'assurer de la qualité des données utilisées dans le cadre du test de suffisance des provisions techniques.

Avec l'aide de nos experts internes en matière de sciences actuarielles, nous avons également évalué la pertinence des hypothèses retenues par rapport aux conditions actuelles de marché ainsi que l'adéquation de celles-ci par rapport aux résultats techniques enregistrés au cours de l'exercice sous revue.

Nous nous sommes par ailleurs assurés que les flux (entrants et sortants) utilisés dans le cadre du test de suffisance des provisions techniques étaient cohérents par rapport à ceux utilisés dans le calcul de la meilleure estimation de provisions techniques sous le référentiel « Solvabilité II ».

Pour un échantillon de contrats, nous avons testé l'exactitude des données clés reprises dans les différents systèmes techniques et qui sont utilisées dans le cadre du test de suffisance des provisions techniques.

Enfin, nous avons revu en détail le rapport établi par la fonction actuarielle afin de s'assurer qu'il n'y avait pas de contradiction avec les résultats de nos procédures d'audit.

Sur la base de ces procédures d'audit, nous estimons que les hypothèses retenues dans la valorisation des passifs liés aux contrats d'assurance et le test de suffisance des provisions sont raisonnables par rapport aux conditions actuelles de marché et aux résultats techniques de l'exercice écoulé.

Caractère recouvrable des impôts différés actifs

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2018, les actifs d'impôts différés s'élèvent à EUR 102 millions. Comme mentionné à la note 3.3 aux comptes consolidés, la latence fiscale à l'origine de la reconnaissance des impôts différés actifs comptabilisés est liée aux provisions techniques d'Intégrale SA qui sont considérées, en partie, comme taxées. La latence fiscale correspond à la charge fiscale calculée sur les bénéfices imposables futurs que la Société générera jusqu'en 2032 (« duration » moyenne des passifs). Afin de déterminer les bénéfices futurs, un bilan a été projeté en utilisant des hypothèses validées par le Comité de direction et par le Conseil d'administration. Les hypothèses principales tiennent compte d'une nouvelle production durant les années 2019 à 2021. Après 2021, les projections s'effectuent dans une perspective de « run-off ». Une politique de réinvestissement des valeurs disponibles est également appliquée pour la nouvelle production ainsi que pour les actifs arrivant à échéance.

Le degré d'incertitude provenant des hypothèses et des estimations significatives qui sont réalisées dans l'estimation du montant recouvrable des impôts différés actifs sont les raisons pour lesquelles nous avons considéré ce point comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous nous sommes assurés que les hypothèses principales utilisées dans les projections futures avaient été revues et approuvées par le Comité de direction et le Conseil d'administration. Ensuite, nous avons vérifié leur caractère raisonnable par rapport à notre connaissance du marché et des spécificités de la Société.

Nous avons également revu l'exactitude mathématique des calculs qui ont été effectués et avons vérifié que les taux d'imposition utilisés étaient adéquats.

Enfin, nous avons obtenu, revu et discuté avec la Direction du Groupe le « back-testing » qui a été réalisé sur le plan d'affaires retenu pour effectuer le test du caractère recouvrable des actifs d'impôts différés de l'exercice précédent.

Sur la base de ces procédures audit, nous estimons que le montant d'impôts différés à l'actif est justifié et pourra être recouvré.

Valorisation des immeubles de placement

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2018, la valeur des immeubles de placement détenus par le Groupe s'élève à EUR 952 millions. Comme mentionné dans les notes 2.7, 3.4 et 8 aux comptes consolidés, ces immeubles sont valorisés en utilisant le modèle de la juste valeur conformément au prescrit de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ».

Afin de déterminer la juste valeur des immeubles en question, le Groupe utilise un modèle de valorisation interne qui se base sur des projections de flux de trésorerie actualisés (méthode de capitalisation de la valeur locative estimée). Ce modèle tient compte, d'une part, des données contractuelles des baux en-cours et, d'autre part, d'estimations et de jugements significatifs tels que par exemple les taux de capitalisation, les valeurs locatives futures estimées et le niveau d'investissements futurs requis. Afin d'assurer la fiabilité du modèle interne, et comme mentionné à la note 3.4 aux comptes consolidés, chaque immeuble de placement fait l'objet d'une évaluation une fois tous les trois ans par un évaluateur externe. Si cela s'avère nécessaire, le modèle interne est adapté afin de refléter la valeur déterminée par l'expert indépendant.

Le montant important des immeubles de placement par rapport au total des placements du Groupe, le risque d'erreur lié à l'utilisation d'un modèle interne et le niveau élevé de jugements requis sont les principales raisons pour lesquelles nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Dans le cadre de notre audit, nous avons revu le caractère raisonnable des variations de la valeur des immeubles de placement par rapport à l'exercice précédent. L'ensemble des variations significatives et inattendues a fait l'objet d'une discussion avec la Direction du Groupe afin d'en comprendre l'origine.

Nous avons également, pour une sélection d'immeubles, testé le modèle de valorisation interne. En particulier, nous nous sommes assurés que les données contractuelles utilisées dans le modèle concordaient avec les informations reprises dans les contrats locatifs et que les estimations réalisées étaient raisonnables.

Avec l'aide de nos experts en matière de valorisation d'immeubles, nous avons revu le caractère raisonnable de la valeur de marché d'un échantillon d'immeubles de placement. Nous avons accordé une attention particulière au taux de rendement des immeubles (« yield ») en tenant compte de leur localisation et de leur qualité ainsi que de la durée restante des baux. Nous avons également mis en perspective la valeur de marché des immeubles sélectionnés avec des transactions récentes qui ont eu lieu sur le marché.

Nous estimons que les hypothèses principales retenues dans la détermination de la valeur de marché des immeubles sont raisonnables. Nos tests indépendants n'ont pas révélé d'exception quant à la détermination de la valeur de marché des immeubles en question.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du Commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au Comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au Comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du Commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux Normes internationales d'audit (« ISA ») applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ce dernier.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

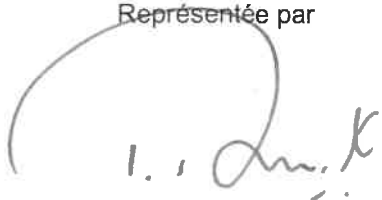
Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

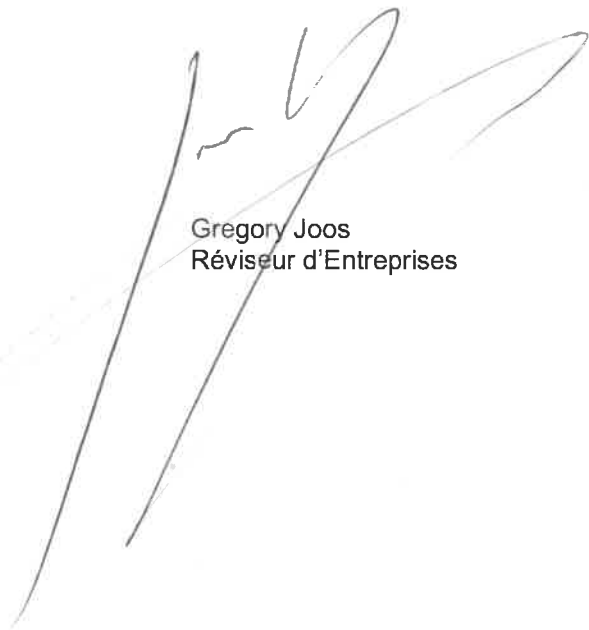
Autre mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au Comité d'audit visé à l'article 79 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance, qui fait référence à l'article 11 du règlement (UE) n°537/2014.

Le Commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises srl
Représentée par



Isabelle Rasmont
Réviseur d'Entreprises



Gregory Joos
Réviseur d'Entreprises